

693 3150

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Économie et des Finances



Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE)

**REVUE 2013
DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET
SOCIALE**

∞ ∞ ∞

RAPPORT DE SYNTHÈSE

∞ ∞ ∞

(Draft 1)

Jun 2013

SIGLE ET ABREVIATIONS

ADEPME	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
AFD	Agence Française de Développement
AIBD	Aéroport International Blaise Senghor
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche Par les Compétences
ARV	Anti rétroviraux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BTS	Brevet Technique Supérieur
CAB	Centres Agrobusiness
CSS	
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNDCL	Conseil National de Développement des Collectivités Locales
CNG	Comité National de Gestion
CNGPC	Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CPN	Consultation Prénatale
DAEMO	Direction de l'Action Educative en Milieu Ouvert
DAT	Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DPC	Direction de la Protection Civile :
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPDH	Direction de la Population et de la Planification du Développement Humain
DPRE	Direction de la Planification et de la Reforme de l'Education
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Sante à Indicateurs Multiples
ENSC	Enquête Nationale de Surveillance Combinée
ERSEN	Electrification Rurale au Sénégal

ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FONGIP	Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires
FONS	Fonds Souverain d'Investissement Stratégique
FPT	Formation Professionnelle et Technique
FSF	Fédération Sénégalaise de Football
FTI	FastTrack Initiative
GATPA	Gestion Active de la Troisième Phase de l'Accouchement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HALD	Hôpital Aristide LEDANTEC
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
IPM	Institutions de Prévoyance Maladie
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LPS	Lettre de Politique sectorielle
MILDA	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
NETS	Nutrition Ciblée sur l'Enfance et Transferts Sociaux
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ORSEC	Organisation des secours
OSB	Opération Sauvegarde du Bétail
PADAER	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMAS	Programme d'Appui au Développement de la Micro-Assurance Santé
PAP	Programmation d'Action Prioritaire
	Promotion des Energies Renouvelables, de l'électrification rurale et de
PERACOD	l'Approvisionnement Durable en Combustibles Domestiques
PGES	Proportion des Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Production Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PRBF	Programme de Réformes Budgétaires et Financières
PREM	Projet Energétique Multisectoriel
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PROMER	Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (II).

PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
SAED	Société d'Aménagement et d'Etude du Delta du Fleuve Sénégal
SENN	Soins Essentiels du Nouveau Né
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence de Base
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TGI	Tribunal de Grande Instance
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
VIH/SIDA	Virus de l'ImmunoDéficience Humaine/ Syndrome ImmunoDéficience Acquise
VRS	Virus Respiratoire Syncytial
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du TBS entre 2000 et 2012

Graphique 2 : Evolution du taux d'achèvement du primaire entre 2000 et 2012

Graphique 3 : Evolution du TBS (dans le moyen) entre 2000 et 2012

Graphique 4 : Evolution du TBS (dans le secondaire) entre 2000 et 2012

Graphique 5 : Taux d'activité en milieux rural et urbain

Graphique 6 : Evolution des délais de traitement des dossiers pénaux délictuels et criminels

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des indicateurs

Tableau 2 : Evolution du nombre de sociétaires

Tableau 3 : Taux de redoublement et d'abandon selon le niveau

Tableau 4 : Taux d'accès global à l'eau potable et à l'assainissement

Tableau 5 : Etat des dépenses effectuées par projet

Tableau 6 : Dépenses effectuées selon la destination

Tableau 7 : Evolution des indicateurs liés à l'emploi

Tableau 8 : Qualité de l'accueil dans les Administrations

Tableau 9 : Répartition des FDD en 2012

Tableau 10 : Répartition des FECL en 2012

Tableau 11 : Répartition du BCI/Education décentralisé par région en 2012

Tableau 12 : Niveau de couverture de la programmation du PAP/DPES par le PTIP en 2012/2014

Tableau 13 : Taux de couverture de la programmation du PAP/DPES par le – BCI pour l'année 2012 par sous-secteurs en millions F.CFA)

Tableau 14 : Situation d'exécution budgétaire du sous- secteur énergie

Tableau 15 : Justification des pourcentages de taux couverture de programmation égaux ou supérieurs à 100%

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
I. ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE	11
II. BILAN ANNUEL DES POLITIQUES PUBLIQUES	15
2.1- AXE1 : Création d'opportunités économiques et de richesses	15
2.1.1- Analyse des performances et contraintes des secteurs productifs	15
2.1.2. Analyse des performances et contraintes des secteurs d'appui à la production.....	22
2.2. AXE 2 : SERVICES SOCIAUX DE BASE, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	24
2.2.1. Analyse des performances et contraintes des services sociaux de base	24
2.2.2. Protection sociale et gestion des risques de catastrophes	37
2.3. Axe 3 : analyse des performances et contraintes de la gouvernance, la décentralisation et des droits humains	44
2.3.1. Gestion des finances publiques	44
2.3.2. Amélioration de la qualité du service public	45
2.3.3. Justice, Droits de l'homme et équité et genre :	47
2.3.4. Décentralisation et collectivités locales	49
III. ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	53
3.1. Analyse globale de la programmation et de l'exécution budgétaire	53
3.2. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire par axe stratégique	55
3.2.1. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 1	55
3.2.2. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 2	58
3.2.3. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 3	60
IV. PERSPECTIVES.....	64
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	68
ANNEXES 70	

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré, dans une démarche consensuelle, un document de Politique économique et sociale (DPES) qui a constitué, ces dernières années, le cadre de référence par excellence des acteurs au développement. Cet outil d'orientation et de cadrage de la politique économique, qui a connu une exécution sur deux années (2011 et 2012), s'inscrivait dans la consolidation des efforts de réduction de la pauvreté, de l'émergence économique et de l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Toutefois, au regard des récentes mutations intervenues au Sénégal, notamment l'avènement d'une nouvelle alternance politique depuis le 25 mars 2012, il s'est avéré nécessaire d'opérer des ajustements afin d'adapter la stratégie au programme politique des nouvelles autorités élues et de donner un nouvel élan à l'action gouvernementale pour forger un partenariat plus ambitieux.

A cet égard, la nouvelle vision du Gouvernement repose sur la finalité d'une **« émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle »**. « L'émergence dans la solidarité » concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice et enfin, l'économique et le social.

A travers cette vision, le Sénégal mise sur les valeurs politiques qui régissent les rapports entre les êtres et également sur les principes de rationalité et d'efficacité. Ainsi, le résultat de développement recherché à travers l'étude prospective «Sénégal 2035», consiste-t-il à parvenir à un changement qui se traduit par une société sénégalaise jouissant d'une forte accumulation de biens matériels et immatériels, caractérisée par des niveaux de vie élevés.

A cet effet, les résultats intermédiaires ou effets correspondant aux trois axes ci-après :

- la croissance, la productivité et la création de richesses sont améliorées ;
- le capital humain et le développement durable sont renforcés ;
- la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité sont renforcées.

Dans le cadre du suivi de cette nouvelle stratégie, le Sénégal a adopté, en relation avec ses partenaires techniques et financiers et les acteurs nationaux, l'organisation de revues annuelles conjointes, sur la base d'un rapport d'avancement des activités prioritaires déclinées dans le DPES. Ces revues doivent se tenir dans le cadre d'un processus de dialogue dynamique, participatif, basé sur des principes de transparence et impliquant l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre du DPES.

La revue annuelle s'inscrit dans la mise en œuvre de certains principes de la Déclaration de Paris¹ sur l'efficacité de l'aide, en l'occurrence, la gestion axée sur les résultats de développement et la responsabilité mutuelle.

Sous ce rapport, cet exercice vise à partager les résultats du suivi-évaluation et à réorienter les actions, participant ainsi à la performance globale de la politique économique. En effet, la revue permet : (i) de fournir des données et des analyses utiles et de disposer d'une appréciation globale sur la mise en œuvre du DPES ; et (ii) de dégager des mesures correctives nécessaires, en vue de faire face aux contraintes entachant la bonne exécution des actions.

La revue organisée en 2013 porte sur les réalisations de l'année 2012 marquée par un contexte assez particulier. En effet les effets perturbateurs prolongés des élections présidentielles empreintes de troubles et la programmation des élections législatives au cours de cette même année ont affectés dans une certaine mesure les performances de certains secteurs. A cela s'ajoutent les mesures d'urgence du plan de restructuration du sous-secteur de l'énergie qui ont certes permis de résorber, en partie, le déficit de la production d'électricité et d'assurer un meilleur approvisionnement en combustibles mais ont été accompagnées de ponctions ayant eu pour effet la réduction des ressources financières qui étaient initialement prévues pour l'exécution des plans d'actions de certains sous-secteurs. Enfin les inondations intervenues au cours du deuxième semestre de l'année 2012 ont eu le même effet perturbateur avec le plan ORSEC qui nécessitait des ressources financières conséquentes.

Au plan méthodologique, la préparation de la revue annuelle a été arrimée à une approche participative impliquant les différents acteurs. A cet effet, deux (2) comités techniques ont été mis en place pour conduire les travaux préparatoires. Il s'agit:

- du *comité de suivi des indicateurs*, piloté par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui a veillé au renseignement des indicateurs retenus dans la liste restreinte et procédé à l'analyse de leur évolution par rapport aux réalisations de 2011 et aux cibles fixées pour 2012, et en relation avec les OMD ;
- et du *comité d'évaluation et de mise à jour du Plan d'Actions Prioritaires*, présidé par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) qui a procédé à l'analyse de l'état de la programmation et de l'exécution du PAP/DPES dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Ces deux comités ont produit des contributions qui ont servi de base à l'élaboration du présent rapport de synthèse de la revue 2013, avec l'appui d'un Cabinet de consultants. Il donne un aperçu des performances enregistrées en 2012 dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale. A cet effet, il s'articule autour des points suivants :

¹La Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide publique au développement a été adoptée le 2 mars 2005 à Paris. Elle repose que cinq principes à savoir, l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

- l'analyse du cadre macroéconomique;
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique de développement économique et social en 2012 ;
- l'analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire
- les perspectives.

I. ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE

I. ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE

La stabilité du cadre macroéconomique constitue un facteur essentiel pour favoriser la croissance économique à travers des investissements productifs, le renforcement de l'efficacité de la gestion budgétaire et la lutte contre la pauvreté.

Après un ralentissement enregistré en 2011, en raison des contreperformances du sous-secteur agricole, l'économie sénégalaise a connu une reprise en 2012, malgré un contexte international morose. En effet, celui-ci est marqué par la persistance des difficultés dans la zone euro, les incertitudes au plan mondial, mais également, par la crise sociopolitique dans la sous-région, notamment au Mali. Au plan interne, la poursuite de la mise en œuvre des mesures de redressement du sous-secteur de l'énergie se sont traduites par une nette amélioration dans la fourniture de l'électricité.

En 2012, la reprise de l'activité économique a été tirée par la relance du secteur primaire, à travers les performances enregistrées dans le sous-secteur agricole. En revanche, les secteurs secondaire et tertiaire ont connu un ralentissement. Globalement, **le taux de croissance du PIB réel** est estimé à 3,5% en 2012 contre 2,1% en 2011.

Dans le **secteur primaire**, une hausse de 9,6% de la production a été observée en 2012, après un repli de 14,5% en 2011. Cette reprise a été portée par le sous-secteur agricole, marquée par une pluviométrie abondante et bien répartie, une distribution par les pouvoirs publics d'intrants agricoles (semences et engrais), mais également par la préservation de la situation phytosanitaire. Ainsi, l'activité du sous-secteur a globalement connu une hausse de 17,4% contre un recul de 27,8% en 2011.

Dans le **secteur secondaire**, en dépit des effets positifs notés dans l'amélioration de la fourniture d'électricité, l'activité a enregistré un ralentissement en 2012. En effet, après avoir affiché un réel dynamisme en 2010 et 2011 avec des hausses respectives de 5,4% et 6,5%, le secteur n'a progressé que de 0,9% en 2012. Cette tendance reflète notamment le repli des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de la transformation et conservation de viandes et poissons, de la fabrication de boisson et de celle de cuir, des matériaux de construction, des BTP et de la construction de matériels de transport. Toutefois, cette régression a été atténuée par la croissance affichée des autres branches de l'industrie.

A l'instar de l'industrie, un ralentissement de l'activité **du secteur tertiaire** est noté en 2012, notamment dans les services, comparativement à 2011. En effet, la croissance du secteur tertiaire est estimée à 1,7% en 2012 contre 8,2% l'année précédente. Cette hausse a été portée essentiellement par le commerce, les transports, les services financiers et les activités immobilières.

En 2012, **l'inflation** mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti à 1,4% contre 3,4% en 2011. Ce renchérissement est imputable à la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (+2,5%) de « l'enseignement » (+2,7%), des « restaurants et hôtels » (+2,3%) et du transport

(+1,8%). Ces progressions ont toutefois été atténuées par le repli de 2,3% du prix des « boissons alcoolisées et tabac ».

La **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)** est évaluée en hausse de 4,7% en 2012 contre 2,2% en 2011. Ce rebond est le fait principalement de l'investissement public (+9% contre -1,9% en 2011) qui s'est revigoré à la faveur de la poursuite des investissements dans le sous-secteur de l'électricité ainsi que des travaux de l'autoroute à péage et de l'AIBD. Ainsi, **le taux d'investissement** mesuré par la FBCF est estimé à 23,0% du PIB en 2012 contre 23,8% en 2011.

Le déficit public est ressorti à 420 milliards en 2012 soit 5,8% du PIB contre 455 milliards en 2011 soit 6,7% du PIB. Quant au déficit du solde de base² (définition de l'UEMOA), il est passé de 333 milliards (4,9% du PIB) en 2011 à 284,5 milliards (4% du PIB) en 2012.

En 2012, **les échanges avec l'extérieur** se sont caractérisés par une détérioration du compte courant de 203 milliards et une amélioration de 201 milliards du solde du compte de capital et d'opérations financières. Le **déficit du compte courants** est établi à 10,3% en 2012 contre 7,9% en 2011, soit une dégradation de 2,4 point de pourcentage. Globalement, le solde global de la Balance des Paiements est ressorti déficitaire de 72 milliards en 2012 contre un déficit de 70 milliards en 2011 en raison de la dégradation du compte courant (- 203 milliards).

L'évolution de la situation des institutions monétaires entre 2011 et 2012 est marquée par une baisse de 52 milliards (-5,6%) des avoirs extérieurs nets, une augmentation de 6,4% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 6,8% ; la position extérieure nette de la BCEAO s'est améliorée de 50 milliards.

La position extérieure nette des institutions monétaires est ressortie à 879 milliards en 2012 contre 930,1 milliards en 2011, soit une baisse de 51,1 milliards. Celle-ci résulte essentiellement de la contraction des avoirs extérieurs nets des banques commerciales.

L'encours du crédit intérieur est estimé à 2.240 milliards après 2.106 milliards enregistrés en 2011, soit une hausse de 134 milliards reflétant essentiellement la progression des crédits à l'économie dont l'encours à fin décembre 2012 s'est établi à 2144 milliards.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est en hausse de 6,8% en 2012 contre 6,7% en 2011. Cet accroissement de la liquidité globale s'est traduit par un renforcement des dépôts bancaires de 8,8% atténué par une baisse de la circulation fiduciaire de 0,5%. Au total, le taux de liquidité globale de l'économie est passé de 39,8% en 2011 à 40,3% en 2012.

En ce qui concerne les investissements globaux (secteur productif et infrastructures), ils s'élèvent à 930,2 milliards³ en 2012, contre 643,1 milliards F CFA en 2011, correspondant respectivement à 330 et à 349 projets, soit une progression de 44,6%.

² Définition UEMOA à compléter

³ Lettre de l'investissement de l'APIX 2012

Cette progression a été tirée par la forte augmentation des investissements dans le sous-secteur productif qui ont compensé un recul de 32,4% du montant des agréments dans le domaine des infrastructures.

S'agissant du profil de pauvreté, les résultats des enquêtes sur les priorités (ESPS) réalisées en 2011 constituent toujours la situation de référence. Le niveau de pauvreté était de 46,7%, légèrement au-dessus de la cible de 2012 estimée à 45,3%.

Ce taux est passé de 55,2% en 2001-2002 à 48,3% en 2005-2006. Toutefois, les estimations révèlent des disparités de niveaux de pauvreté selon le milieu de résidence. En effet, l'incidence de la pauvreté présente une certaine disparité selon les zones de résidence. Elle est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 41,3% dans les autres zones urbaines et 26,2% à Dakar.

Par contre, concernant l'écart et la sévérité de la pauvreté, il est observé une situation stationnaire au niveau national entre 2005-et 2011.

II. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES

II. BILAN ANNUEL DES POLITIQUES PUBLIQUES

2.1- AXE1 : Création d'opportunités économiques et de richesses

La création de richesses repose sur un cadre macroéconomique stable et sur la mise en œuvre de politiques sectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre efficace de politiques de développement des secteurs productifs et d'appui à la production exige, au préalable, le renforcement des facteurs de production pouvant permettre d'assurer la compétitivité.

L'analyse des secteurs productifs et des secteurs d'appui à la croissance a été faite sur la base d'une appréciation de la progression des indicateurs de performance retenus.

2.1.1- Analyse des performances et contraintes des secteurs productifs

L'agriculture occupe une place centrale dans l'économie nationale et constitue un levier essentiel pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations, la création de richesses et l'assurance d'une sécurité alimentaire durable. Elle emploie 60 % de la population et contribue pour seulement 7 % au produit intérieur brut (PIB). Toutefois, elle est confrontée à plusieurs contraintes dont la dégradation des sols et la baisse conséquente de leur fertilité. Dans ce contexte difficile, le gouvernement du Sénégal fait de l'intensification agricole une préoccupation centrale.

En 2012, *la production céréalière*⁴ est estimée à 1 669 960 tonnes, soit une hausse de 52% par rapport à la campagne agricole précédente (1 099 279 tonnes). Comparée à la moyenne des cinq dernières années, elle est en hausse de 229 100 tonnes en valeur absolue soit 16 % en valeur relative. Le mil occupe la première place dans les céréales avec une contribution à la production céréalière de 40%, suivi du Riz à hauteur de 37,7%. Cette évolution est imputable d'une part à la hausse des superficies de 10% et à la configuration de l'hivernage de 2012 caractérisé par son installation précoce, comparée à l'année précédente où les premières pluies sont tombées au mois de juin dans les régions du sud (Sédhiou) sauf à Kolda (31 mai) et généralement dans la dernière décade de juillet au centre et au nord du pays.

Cependant, il faut signaler que la performance réalisée en 2012 (1 669 960 tonnes) s'écarte de l'objectif de 2 035 000 tonnes visé dans le DPES.

De manière spécifique, les éléments justificatifs de cet écart sont liés entre autres, au retard dans la mise en place de l'engrais et à son insuffisance, notamment pour l'urée, qui ont affecté les rendements, particulièrement sur les céréales plus exigeantes en engrais.

Ces facteurs combinés à une nette progression des dépenses d'investissement dans le sous-secteur ont eu un impact positif sur les cultures. Les dépenses en subvention sont passées de 30,957 milliards en 2011 à 33,522 milliards en 2012, soit une hausse de

⁴Données agricoles de la DAPSA

2,565 milliards en valeur absolue et 8,3% en valeur relative ;ce qui a eu un effet positif sur les rendements qui ont enregistré une hausse pour toutes les spéculations.

Ainsi, les rendements du mil, sorgho, maïs, riz et fonio ont progressé respectivement de 31%, 10%, 40%, 25% et 18% par rapport à l'année 2011 et de 19%, 10%, 10%, 36% et 20% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

La **production d'arachide** évaluée à 692 572 tonnes en 2012, connaît une hausse de 165 044 tonnes par rapport à la campagne précédente soit 31 %. Cependant, comparée à la moyenne des 5 dernières années, qui se chiffre à 781 888 tonnes, cette spéculation enregistre une contreperformance.

Cette hausse de production est due au bon rendement atteint cette année (977kg/ha) car, excepté les régions de Kédougou et de Saint-Louis (64% et 33% de hausse), une baisse des superficies d'arachide est constatée au niveau de toutes les autres régions avec principalement à Sédhiou (48%), Fatick (24%) Louga (24%), Kaffrine (19%), Kaolack (17%).

En effet, pour cette campagne il faut noter que d'importants efforts ont été déployés par l'Etat pour soutenir les filières. A la date du 22 juillet 2012, 40 036 tonnes de semences d'arachides ont été distribuées. A cela, il faut ajouter les 1 120 tonnes mises en place dans le cadre du programme de multiplication des semences et les 1 410 tonnes de semences d'arachide fournies par la FAO.

Pour les cultures irriguées, les **superficies sont** passées de 28% en 2011 à 33,87% en 2012. Cette progression résulte principalement de l'accroissement des emblavures des superficies en riz par la SAED avec le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR).

Parallèlement, la part des superficies aménagées par la SAED a augmenté de 42,85%. Seuls 80,6% de ces superficies sont exploitées, pour des raisons de difficultés d'accès au crédit et de manque d'organisation.

La part des superficies aménagées dans le bassin de l'Anambé (SODAGRI) n'a pas augmenté. Les aménagements restent constants depuis 5 ans, et les superficies exploitées pour 2012 représentent 5,25% contre 7,09% pour 2011.

Cette contreperformance est due entre autres :

- au retard dans la mise en place des intrants subventionnés (semences, engrais) ;
- et à l'absence des institutions de financement de la campagne agricole (CNCAS, PMIA) dans la zone.

L'utilisation des engrais chimiques constitue un puissant moyen d'améliorer la fertilité des sols et leur productivité. Cependant, deux contraintes majeures sont notées par rapport à cet intrant, à savoir son faible niveau d'utilisation et sa mauvaise qualité, liée à une déficience en poids, en éléments nutritifs, à la conformité de l'étiquette, au stockage, ou encore à la présence de quantités élevées d'éléments toxiques. D'où l'urgence de se doter d'un cadre réglementaire pour le contrôle de la qualité des engrais.

Le gouvernement a pris l'option de diminuer les subventions lors des prochaines campagnes agricoles, tout en réorientant les allocations vers les acteurs qui participent à l'accroissement des rendements et de la productivité, notamment, les semences certifiées, les engrais de qualité et le matériel agricole de qualité. Les quantités d'engrais ont augmentées, passant de 80.000 en 2011 à 100.000 tonne en 2012.

S'agissant du **sous-secteur de l'élevage**, la **production de viande** et d'abats réalisée en 2012 est estimée à 189.729 tonnes⁵, comprenant la viande bovine pour 41%, la viande de volaille pour 30%, la viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 23% et la viande porcine pour 6%. Par rapport aux prévisions de 209 000 tonnes, on note un taux de réalisation de 90,8%. L'écart enregistré s'explique, comme en 2011, principalement par la qualité des carcasses dont les poids ont baissé pour l'ensemble du bétail⁶. La production de 2012 a ainsi enregistré une baisse de 3,582 tonnes imputable principalement à un repli de 5,4% de celle de la viande bovine. Pour les autres espèces, le niveau n'a, en effet, pratiquement pas évolué (moins de 1%), sauf pour la volaille, dont le tonnage a progressé de 1,6% (1,8% pour la volaille industrielle et 1,5% pour la volaille familiale). La filière avicole continue ainsi de tirer profit de la mesure d'interdiction d'importation de produits et matériels avicoles, en raison de menace liée à la grippe aviaire.

Malgré le recul de la production locale, le **niveau des importations de viande** connaît également une baisse, avec 10.032 tonnes⁷ en 2012, contre 11.435 tonnes en 2011, soit une baisse de 12%. La filière locale a fourni ainsi l'essentiel (95%) de la viande consommée en 2012, dont le niveau (15,1 kg par tête) a quelque peu baissé par rapport à 2011 (15,9 kg par tête).

Source : DIREL

⁵ La production estimée prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques). Ces estimations sont encore provisoires. Des données d'enquête sont attendues pour les confirmer.

⁶ Poids moyens des carcasses enregistrés : 141,5 kg pour les bovins, contre 150 kg prévus, 12,3 kg pour les ovins, contre 12,6 kg prévus, 8,8 kg pour les caprins, contre 9,3 kg prévus, 40,3 kg pour les porcins, contre 41,1 kg prévus.

⁷ Dont 5 567 tonnes de viande en provenance des pays hors région africaine et 4465 tonnes de viande correspondant aux moutons de Tabaski importés

Tableau 1 : Evolution des indicateurs

Indicateurs de résultats	Référence 2011	2012						
		Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Ecart/Prévu		Ecart/2011	
Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	193	209	190	90,8%	-19	-9,2%	-3,6	-1,9%
Quantité de lait par an (en millions de litres)	184	227	202	88,9%	-25	-11,1%	17,5	9,5%

La **production de lait** réalisée en 2012 porte sur un volume de 202 millions de litres, dont 76% fournis par le système extensif et 24% par les systèmes semi-intensif et intensif. Par rapport aux prévisions, on note ainsi un taux de réalisation de 88,9%, soit un écart de 25 millions de litres. Par rapport à l'année 2011, il est noté une hausse importante de 17,5 millions de litres imputable aux systèmes semi-intensif (métis) et intensif (races pures). La production réalisée par ces derniers a progressé en effet de 66,3%, avec l'augmentation du nombre de vaches métis en production, tandis que celle du système extensif a régressé de 1,2%.

D'une manière générale, les contreperformances enregistrées tiennent principalement aux conditions difficiles en 2012, qui ont influé négativement sur la productivité des femelles et sur la qualité des animaux de boucherie. En effet, l'année 2012 a été marquée par des difficultés alimentaires assez sévères pour le bétail, liées au déficit fourrager enregistré en conséquence de la mauvaise saison des pluies en 2011. Face à la perte du bétail due aux maladies et au manque d'aliments, des mesures exceptionnelles ont été prises en 2012 visant à protéger le cheptel national. Le gouvernement a mis en œuvre «l'Opération sauvegarde du bétail» qui a été salutaire. Environ 4 milliards F CFA ont été débloqués pour l'achat de 21 000 tonnes d'aliments de bétail.

Le **sous-secteur de la pêche** représente environ 1,3% du PIB total en 2011 et occupe environ 17% de la population active. Il apporte 12,3% des recettes d'exportation⁸. Il s'est renforcé de 4,9% contre 3,1% en 2011 sous l'effet du dynamisme de la pêche artisanale (+5,9%) et cela malgré le repli des débarquements de la pêche industrielle (-2,2%). Cette amélioration traduit en partie l'effet de la suspension des licences de pêche accordées aux navires étrangers. Suite à ce regain observé, l'activité devrait bénéficier de l'accord signé avec la Mauritanie au profit des pêcheurs sénégalais portant sur un quota de 40.000 tonnes de poissons.

Aujourd'hui, la pêche maritime fait face à une crise environnementale et socio-économique qui constitue une menace à la survie des communautés de pêche avec la

⁸ Source ANSD

surexploitation des ressources halieutiques. Cette situation risque de compromettre les efforts consentis par l'Etat pour améliorer l'approvisionnement des populations et de lutter contre la pauvreté. Parmi les mesures prises pour trouver une solution au problème, il y a le repos biologique et les plans d'aménagement qui visent à favoriser une meilleure préservation des ressources. En outre, des opérations importantes ont été menées dans le cadre du renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches. Il s'agit notamment de l'immatriculation de 17090 pirogues, de l'installation de cinq nouvelles brigades, de l'équipement de 65 000 pêcheurs en gilets de sauvetage et de la formation de 15000 d'entre eux.

L'activité industrielle est marquée en 2012, par un ralentissement de sa production en dépit de l'amélioration notée dans la production d'électricité. En effet, **l'indice de la production industrielle** a atteint 116,3 en 2012, soit une baisse de 0,6% en valeur relative par rapport à 2011, mais, il reste en deçà de la cible fixée en 2012 (122,1). Ce déclin d'activité est dû à la régression constatée dans les industries alimentaires, extractives, du papier du carton, de l'imprimerie et des matériaux de construction. Toutefois, cette contreperformance a été atténuée par le léger dynamisme de l'activité des industries chimiques, mécaniques du textile et du cuir. et .

Les contraintes du sous-secteur de l'industrie sont liées à :

- la faible compétitivité des entreprises, composées essentiellement de PME et à des problèmes de financement de leurs activités ;
- la faible diversification industrielle caractérisée par le peu de changement dans la structure de production industrielle ;
- la faible intégration de l'industrie sénégalaise due à la forte tendance à l'importation des biens intermédiaires;
- l'insuffisance des fonds accordés à la recherche, en particulier, dans le domaine de l'agro-alimentaire qui dispose pourtant d'énormes potentialités.

S'agissant des PME **encadrées**, leur **nombre est passé** de 1 339 en 2011 à 940 en 2012, soit une baisse de 19% par rapport à la valeur cible (1150). Cette baisse s'explique, d'une part, par la politique de consolidation tournée vers la pérennisation des acquis et non à l'introduction de nouvelles Micro-PME dans le portefeuille des entreprises à encadrer, et d'autre part, par la non tenue de la semaine de l'entrepreneuriat en 2012 qui constitue un outil important de communication et d'accroissement du nombre de PME encadrées.

Globalement, l'activité de la **micro finance** s'est renforcée au Sénégal entre 2011 et 2012, au regard des indicateurs clés du sous-secteur. En effet, le sociétariat (membres/bénéficiaires/clients), l'encours de crédit et les dépôts ont connu des évolutions croissantes entre 2011 et 2012 respectivement de 7,38%, 5,93% et 6,59%. Il

s'y ajoute une amélioration de la qualité du portefeuille avec une baisse de 12 points de base du portefeuille à risque passant de 4,17% à 4,05% sur la même période.

Le sociétariat est passé de 1 633 409 en 2011 à 1 753 919 en 2012, soit un écart positif de 10% par rapport à la cible de 1 614 298. Rapporté à la population estimée de 2012, le taux de pénétration des SFD s'établit à 13,3% contre 12,7% en 2011. Cette hausse du nombre de membres, imputable principalement aux réseaux polarisant 83% du sociétariat total du sous-secteur ainsi que 3/4 des nouveaux membres enregistrés, a pour corollaire la densification du réseau des SFD à travers l'implantation de nouveaux guichets (ou agences) sur tout le territoire national.

Tableau 2 : évolution du nombre de sociétaires

	2011	2012 ⁹	Evolution
Sociétariat	1 633 409	1 753 919	7,38%
Encours de crédit	214 813 700 247	227 561 477 507	5,93%
Encours d'épargne	164 327 528 076	175 153 213 112	6,59%
PAR à 90 jours	4,17%	4,05%	-2,88%

Source : DRS-SFD

Selon le recensement des unités artisanales effectué en 2004, le **sous-secteur de l'artisanat** regroupe 120 corps de métiers répartis en trois catégories (Artisanat d'art, artisanat de services et artisanat de production). Il occupe près de 400 000 personnes travaillant dans plus de 122 000 unités artisanales.

Malgré son dynamisme, ce sous-secteur est marqué par le manque de compétitivité des biens et services produits sur les marchés nationaux (concurrence des produits importés) et internationaux (faiblesse de la quantité et de la qualité des produits).

Dans le cadre de la politique de développement du sous-secteur, six (06) projets et programmes ont été mis en œuvre en 2012 dans le but d'améliorer la compétitivité des biens et services artisanaux. En termes de résultats, 74% des besoins en formation exprimés ont été satisfaits (1550 artisans pour 25 corps de métiers ont été formés), ce qui est bien au-dessus de la cible de 2012 (60%). La Couverture des besoins en crédits exprimés par les artisans selon le sexe a été réalisée à hauteur de 45% pour les hommes contre 70% pour les femmes.

En ce qui concerne la modernisation des entreprises artisanales, une réalisation de 30% a été notée ce qui est en dessous de la cible de 35% de 2012. Seule une trentaine d'UPA modernes spécialisées ont été mises en place en 2012 pour une cible des 750 en 2012. Cette faible performance est liée en partie au retard dans le démarrage des activités du projet PIMUACE

Au total beaucoup d'efforts restent à faire dans le sous-secteur, notamment en termes de :

⁹ Les données de 2012 sont susceptibles de changer en septembre 2013.

- renforcement des capacités de production des artisans ;
- développement d'un système de commercialisation favorable aux produits artisanaux ;
- augmentation des capacités de pilotage de la politique de développement de l'artisanat.

Dans le **sous-secteur du commerce**, le Gouvernement a organisé en 2012 de larges concertations avec les acteurs du secteur privé, en particulier les industriels, importateurs et commerçants, en vue de la baisse des prix des denrées de première nécessité, pour améliorer le pouvoir d'achat des populations. Les mesures prises après ces concertations sont les suivantes : (i) une baisse de 20 à 55 FCFA/kg en valeur absolue sur le riz brisé non parfumé ordinaire soit 6,6% à 13,84% en valeur relative ; (ii) Une baisse de 40 à 90 FCFA/kg en valeur absolue sur le riz brisé parfumé soit 8,4 et 17,1% en valeur relative ; (iii) une baisse de 40 FCFA/kg en valeur absolue sur le litre d'huile en fût soit 4% en valeur relative et également de 110 FCFA/kg en valeur absolue sur le sucre cristallisé soit 15,9% en valeur relative.

Cependant, quelques pratiques spéculatives ont été notées sur certaines denrées telles que le riz non parfumé ordinaire, le riz parfumé et le gaz butane.

D'importantes mesures ont été prises également pour assurer la disponibilité des denrées alimentaires et une meilleure régulation du marché. Il s'agit entre autres de :

- la régulation du marché du riz à travers la constitution d'un stock pouvant couvrir trois à quatre mois de consommation;
- l'amélioration de la qualité du riz local;
- l'augmentation de la consommation de céréales locales autres que le riz (maïs, sorgho, souna, fonio) ;
- l'amélioration de la commercialisation de l'oignon suite aux mesures incitatives prises dont : (i) gel des importations pendant 7 mois ; (ii) institution d'un prix de marché minimum ; (iii) construction de magasins de conservation du produit ; (iv) suppression de la taxe parafiscale naguère imposée à la guérite de Bargny ; (v) organisation des acteurs de la filière en interprofession ;
- la relance de la filière carotte-locale dans la zone de FassBoye et de NottoGouyeDiama.

S'agissant du **sous-secteur de la culture**, le **volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique** passe de 342,45 millions de F CFA, en 2008, à 420,5 millions de F CFA en 2010 et 360 millions en 2012, soit en deçà de la cible de 580 millions de F CFA. Par ailleurs, des avancées sont notées dans le processus de négociation de contrats de redevances de l'utilisation du répertoire protégé avec la signature d'une convention avec des partenaires stratégiques.

Toutefois, le sous-secteur de la culture est confronté à certaines difficultés notamment : (i) la chute des droits de reproduction mécanique qui sont passés de 136,45 millions de F

CFA en 2003 à 11,59 millions de F CFA en 2011 soit une régression de 91,5% liée au fléau qu'est devenu la piraterie.

Le **sous-secteur du tourisme** a enregistré environ 990 716 entrées de visiteurs dont 984 510 touristes en 2012. L'écart de 7 490 noté par rapport à la cible de 992 000 entrées de touristes s'explique par l'environnement de l'activité marqué :

- sur le **plan international**, par une instabilité économique persistante à l'échelle mondiale, en particulier dans la zone euro ; **au niveau de la sous-région**, par les conséquences de la crise ivoirienne de 2011; celle du Mali en 2012, ainsi que par l'instabilité sociale en Guinée et au Nigéria ;
- au **niveau national**, par les incidents précédant l'élection présidentielle de 2012.

Malgré ces contraintes, le sous-secteur a enregistré une hausse de 11,6% des entrées à l'ALSS au 3^{ème} trimestre de 2012.

Avec une dépense moyenne par touriste et par jour estimée à 37 149 F ¹⁰ CFA, les recettes touristiques de 2012 sont évaluées à 362 milliards de FCFA.

Le taux de TVA est, effectivement, passé de 18% à 10% en 2012, pour les services de restauration et d'hébergement : ceci pour rendre plus compétitives les entreprises touristiques sénégalaises.

2.1.2. Analyse des performances et contraintes des secteurs d'appui à la production

Le Gouvernement du Sénégal place les infrastructures au cœur du développement économique et social. En particulier, la composante routière qui assure plus de 90 % des besoins de déplacements des personnes et des biens, occupe une place de choix dans cette politique. La route, principal patrimoine de l'Etat et vecteur essentiel de la croissance, fait, depuis l'année 2000, l'objet d'une attention particulière.

Pour atteindre les objectifs du sous-secteur des infrastructures et services de transports, le Gouvernement dispose d'un programme quinquennal prioritaire routier 2010-2015. Ce programme a pour objectif principal de conduire à une économie compétitive grâce à une amélioration des infrastructures susceptibles de soutenir efficacement les activités de production et les échanges avec les pays de la sous-région.

Dans le **domaine des infrastructures**, les performances enregistrées en 2012 sont mitigées. En effet, les réalisations enregistrées sont globalement meilleures que celles de 2011 mais restent en deçà des cibles. Ainsi, le **nombre de kilomètres de routes revêtues est** passé de 130 km en 2011 à 120 km en 2012 **et le nombre de kilomètres**

¹⁰ Réf : Résultats de l'Enquête de 2002 sur « Impact du Tourisme sur l'Economie Sénégalaise » - OMT/Ministère du Tourisme

de routes non revêtues est passé de 65km en 2011 à 85km en 2012. Ces contreperformances sont dues au démarrage tardif de nombreux projets de travaux de bitumage de routes initialement prévus en 2012 et qui ont finalement démarré en 2013, d'une part, et d'autre part, par l'insuffisance de fonds obtenus auprès de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Par contre, en ce qui concerne la réhabilitation de routes les cibles ont été atteintes et même dépassées. Le **nombre de kilomètres de routes revêtues réhabilitées** est passé de 102 km en 2011 à 205km en 2012 et le nombre de kilomètres de routes non revêtues réhabilitées est passé de 30km à 164 km. Ces bonnes performances s'expliquent par une forte mobilisation des ressources destinées aux investissements routiers et aux ressources destinées à l'entretien des routes à travers le FERA.

Dans le sous-secteur de **l'énergie**, les mesures d'urgence du Plan «Takkal» ont permis, en 2012, de résorber, en partie, le déficit de production d'électricité¹¹ et d'assurer un meilleur approvisionnement en combustibles. Au titre des réalisations, le **nombre de mégawatts mis en service** est passé de 686,5 en 2010, à 827,5 en 2011 et 854,5 en 2012. La **production brute d'électricité** est passée de 2557,9 Mwh en 2011 à 2916,9 Mwh en 2012, soit une hausse de 14%. La demande de pointe maximale en 2012 de 466 MW a été satisfaite en octobre pour la première fois depuis 2003 sans délestage avec même une réserve de 100 à 150 MW chaque jour. C'est ainsi que **l'Energie Non Distribuée** totale estimée en fin 2012 est de 32,02GWh contre 267 GWh pour la même période de l'année 2011, soit une baisse de 237 GWh (-88,8%) ; ce qui traduit une nette amélioration de la qualité de service.

La bonne tenue du sous-secteur électrique est imputable à la mise en œuvre du plan de restructuration depuis le dernier trimestre de 2011 (location des groupes électrogènes, sécurisation de l'approvisionnement en combustibles, amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité ainsi que la réhabilitation des centrales (on note le retour en exploitation 82 MW en 2012).

Par ailleurs, le gouvernement a fait en 2012 des efforts importants pour marquer le démarrage de la restructuration de la SENELEC.

En ce qui concerne **l'électrification rurale**, 52 villages dans la région de Saint Louis représentant 3389 foyers raccordables et 20 villages dans la région de Louga représentant 2 300 foyers raccordables ont été électrifiés. Toutefois, le **taux d'électrification rurale** est resté relativement constant en 2012 (25%) à cause des découpages administratifs intervenus en 2012.

Par ailleurs, en vue du positionnement de l'électrification rurale dans une perspective de développement économique durable et de lutte contre la pauvreté, par l'accompagnement du développement des usages productifs et sociaux (Projet énergétique multisectoriel-PREMs), le PERACOD (Promotion des Energies renouvelables, de l'électrification rurale et de l'Approvisionnement durable en Combustibles domestiques) en appui à l'ASER, met en place et développe des usages

¹¹ Ce déficit est estimé à 60 MW.

productifs de l'électricité. Dans les zones d'intervention de sa composante ERSEN, 22 usages productifs ont été appuyés (20 concernant le Froid et 2 pour la Mouture).

Ces actions combinées ont permis en 2012, d'enregistrer les résultats suivants, dans la région de Sédhiou:

- la mise en service de 18 mini-centrales hybrides (solaire+diesel) avec mini-réseaux – sur un total de 50 prévues par le PERACOD- destinées à alimenter 283 abonnés dont 75 connectés en 2012.
- l'électrification de 21 villages par diffusion de systèmes solaires individuels ;
- 389 abonnés dont environ 90%, sont déjà connectés, 53 sont actuellement en cours de finalisation.

Pour la plupart des mini-centrales restant à mettre en service, les installations (groupes et mini réseaux) sont achevées et il reste le raccordement des abonnés ;

Au total, il est prévu l'installation de 11 000 systèmes entre 2012 et 2013 et l'électrification de 257 écoles et 231 structures sanitaires et la réalisation de 1443 points d'éclairage public.

2.2. AXE 2 : SERVICES SOCIAUX DE BASE, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1. Analyse des performances et contraintes des services sociaux de base

La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. En effet, l'accès aux services sociaux de base a un impact direct sur la qualité de vie des populations car il détermine l'offre d'opportunités économiques.

Concernant le **sous-secteur de l'Education et de la Formation**, la politique éducative mise en œuvre s'articule autour d'objectifs stratégiques clairement définis et vise entre autres la « scolarisation primaire pour tous les enfants en âge scolaire » en 2015. L'atteinte de cet objectif passe par une utilisation efficace et efficiente des ressources humaines et financières mises à la disposition du sous-secteur.

En 2012, le nombre total de salles de classe est de 39 969 pour le public contre 6902 pour le privé, soit 14,7% de l'ensemble. Le nombre total de salles de classe est passé de 44 779 en 2011 à 46 871 en 2012, soit 2092 unités de plus.

Le nombre de salles de classe du Public est passé de 37 778 en 2011 à 39 969 en 2012, soit un accroissement de 2.191 unités. Cette performance est certainement imputable aux contributions des programmes de constructions scolaires financés par l'Initiative Fast-track, le BCI et la JICA.

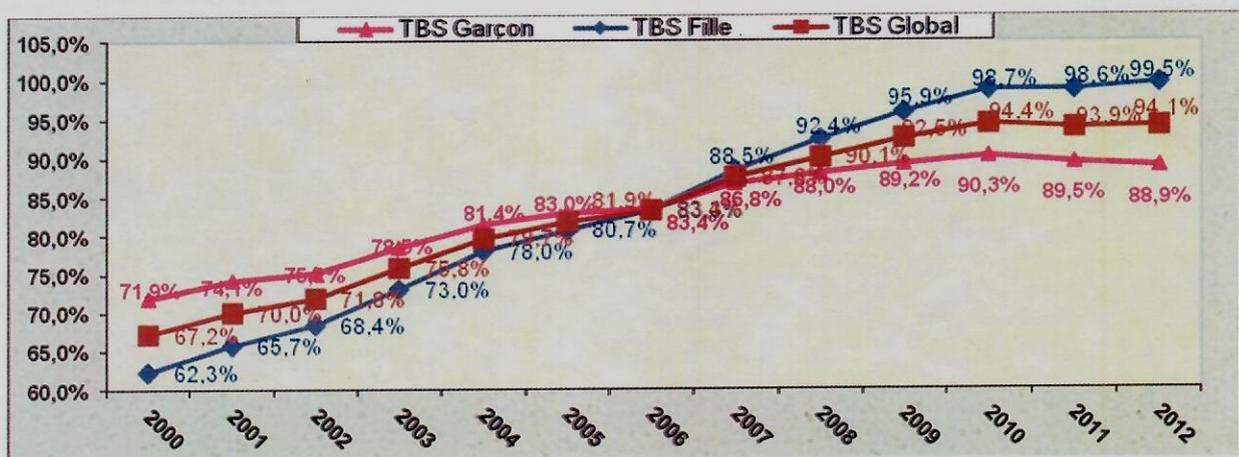
Les régions qui ont enregistré les plus fortes augmentations du nombre de salles de classe dans le public sont Thiès (339), Kaolack (287), Louga (272) et Kaffrine (244) qui faisaient partie de la première tranche du Fast-track.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire enregistre au niveau national une légère hausse en 2012 (94,1%) par rapport à 2011 (93,9%) mais n'atteint pas sa cible annuelle de 98%. Cependant, le TBS des Filles avec 98,6% a dépassé sa cible prévue à 97% de 1,6 point, contrairement à celui des garçons dont la performance annuelle de 89,5 % est en deçà de sa cible de 6,4 points. L'indice de parité 1,12 est en faveur des filles.

Dakar (127,8%) et Kaolack (109,0%) réalisent les meilleures performances tandis que Diourbel (67,0%) et Kaffrine (61,3%) enregistrent les plus faibles TBS. Il est constaté également des disparités inter régionales marquées au niveau du TBS global : Sédhiou réalise le maximum avec 125,3% suivi de Dakar 116,1% ; à l'opposé, Kaffrine 54,8%, Diourbel 60,6%, Tambacounda 71,2% Louga 75,7% Matam 83,9%, ont les scores les plus faibles.

Les insuffisances de l'offre d'éducation tant dans son contenu qu'au niveau de la carte scolaire et de la qualité du réseau, particulièrement dans cinq régions (Kaffrine, Diourbel, Tambacounda, Louga et Matam), expliquent ces résultats au niveau du TBS.

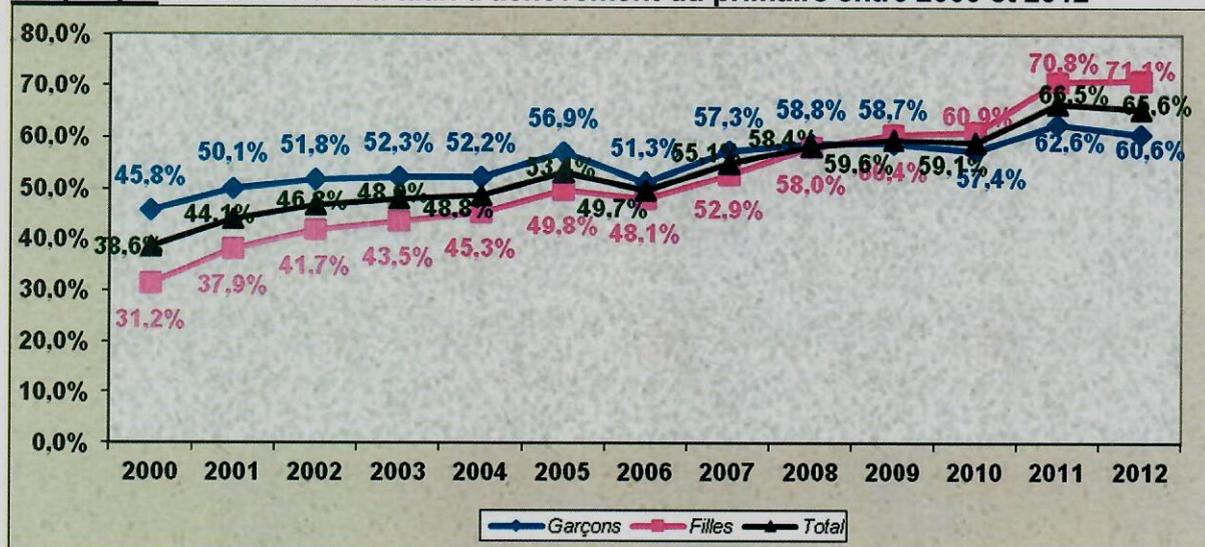
Graphique 1 : Evolution du TBS entre 2000 et 2012



Source : DPRE

Le Taux d'Achèvement au primaire (TAP) avec 65,6% est bien en dessous de la cible de 74,%, soit un gap de 8,4 points. Il a enregistré une baisse de 1 point par rapport à 2011. Les filles avec un TAP de 71,1% pour une cible de 74% soit un gap de 2,9 points sont plus performantes que les garçons avec un TAP de 60,6% pour une cible de 76% soit un gap de 15,4 points.

Graphique 2 : Evolution du taux d'achèvement du primaire entre 2000 et 2012



Source : DPRE

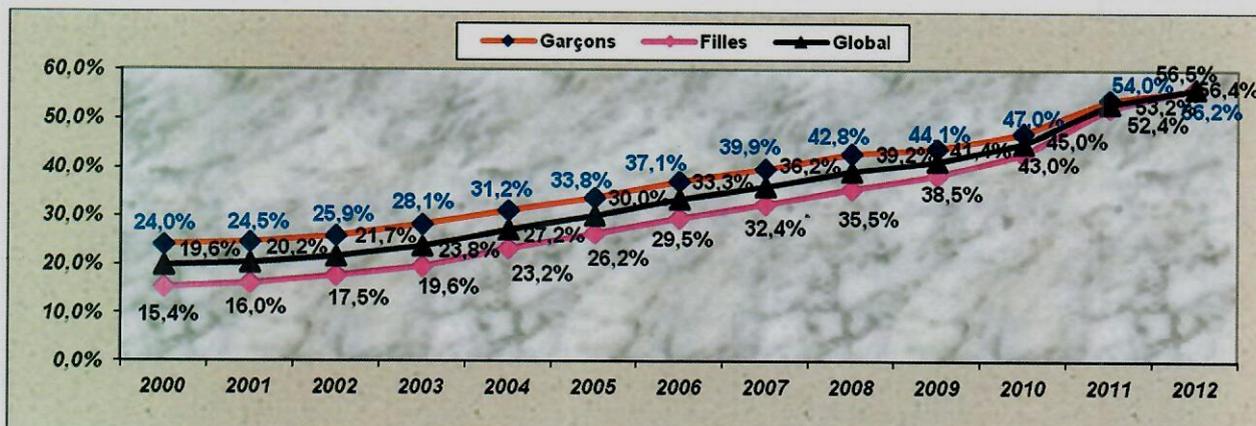
En outre, les disparités inter régionales restent encore importantes en 2012. Ainsi, les régions de Dakar (93,4%) et Ziguinchor (80,8%) sont largement au-dessus de la moyenne nationale alors que Kaffrine (30,5%) et Diourbel (36,5%) occupent les derniers rangs. Ces résultats du TAP sont en rapport avec des insuffisances dans la rétention des élèves au niveau du cycle. Aussi, des efforts doivent être poursuivis pour **renforcer le maintien des élèves dans le système afin d'influer plus sur la tendance du TAP** en vue d'une avancée significative vers la cible de 90% à l'horizon 2015.

Au titre de la **couverture en cantines scolaires des écoles** notamment celles en milieu rural, les efforts de l'Etat combinés à ceux des partenaires notamment le PAM ont permis de toucher la plupart des académies en 2012. Sur l'ensemble des écoles appuyées, le PAM couvre les 70% contre 26% pour l'Etat et 4% pour le CPI. En 2012, le taux de couverture des écoles publiques s'élève au niveau national à 53,3%. En milieu rural, ce taux est de 58,2% contre 28,1% en milieu urbain.

En 2012, **le nombre d'élèves fréquentant l'Enseignement Moyen** se chiffrent à 673 561. **Le taux brut descolarisation** s'élève ainsi à 56,4% soit une hausse de 3,2 points par rapport à 2011 (53,2%), ce résultat découle de la poussée croissante de la scolarisation à l'élémentaire et du rapprochement de l'offre de la demande de scolarisation dans le moyen à travers la construction de CEM de proximité.

Le TBS des Filles (56,5%) est supérieur de 0,3 point à celui des garçons (56,2%). Ainsi l'indice de parité du TBS 1,01 en 2012 contre 0,97 en 2011 est désormais en faveur des filles. Les efforts en matière de correction de disparité qui ont profité au primaire depuis 2006 sont à l'origine de cette avancée dans le Moyen.

Graphique 3 : Evolution du TBS (dans le moyen) entre 2000 et 2012



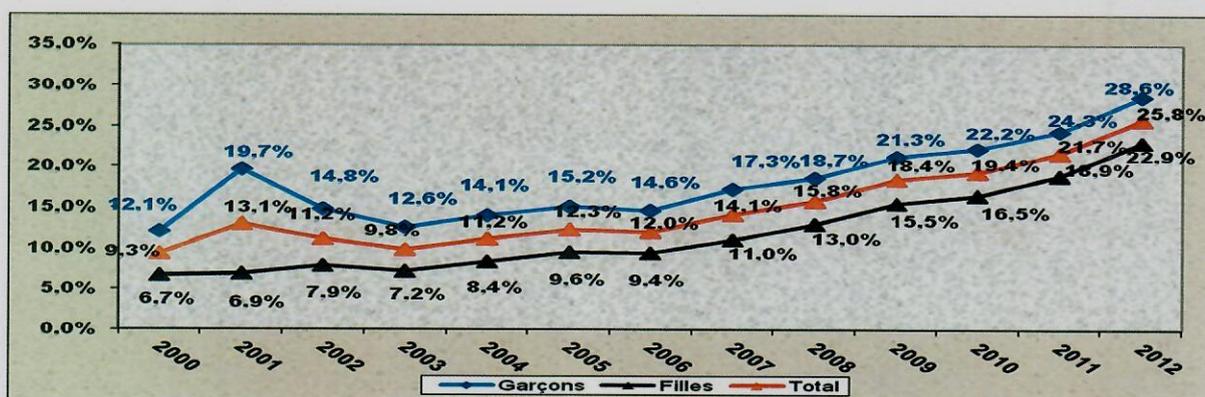
Source : DPRE

Les disparités inter régionales au niveau de l'indicateur sont encore importantes comme à l'élémentaire. Les régions de Dakar (88%) et Ziguinchor (87,5%) enregistrent les TBS les plus élevés, tandis que Kaffrine (20%), Diourbel (28,6%) et Tambacounda (30,6%) sont largement derrière.

Au niveau du secondaire général, en 2012, le TBS a gagné 4,1 points pour le global, (4 points pour les filles et 4,3 pour les garçons) par rapport à l'année 2011.

Entre 2000 et 2012, le **TBS** a évolué de 9,3% à 25,8%, soit une augmentation de 16,5 points. Le TBS des filles a été multiplié par 3,41, passant ainsi de 6,7% à 22,9%. Celui des garçons a aussi connu une forte hausse, allant de 12,1% à 28,6%, ce qui correspond à un bond de 16,5 points de pourcentage. Ces résultats proviennent des avancées signalées dans la scolarisation au niveau du moyen et du développement des capacités d'accueil du cycle particulièrement par des créations de structures (78 lycées de proximité en 2012 et 43 classes de secondes dans des collèges évolués).

Graphique 4 : Evolution du TBS dans le secondaire entre 2000 et 2012



Source : DPRE

Au plan régional, le Coefficient de variation du TBS 59,2% traduit des disparités inter régionales marquées. Le maximum est noté à Ziguinchor (55,6%) suivi de Dakar (45%) ; le minimum est enregistré par Kaffrine (7,2%); Matam (10,8%) Tambacounda, Kédougou et Diourbel ($\approx 12\%$) sont très en deçà de la moyenne nationale.

Au niveau de l'efficacité interne, le sous-secteur a enregistré des résultats peu satisfaisants.

Tableau 3 : Taux de redoublement et d'abandon selon le niveau

Année 2012	Taux de redoublement	Cible	Taux d'abandon	Cible
Primaire	3,5%	6%	8,6%	5,8%
Moyen	17,8%	7,3%	8%	6,3%
Secondaire	20,9%	8%		

Source : Rapport national situation de l'Education 2012 /DPRE

Au regard des performances enregistrées ci-dessus en 2012, l'efficacité interne du système scolaire est insuffisante. Seuls deux indicateurs (taux de réussite au BFEM et taux de redoublement au primaire) sur sept ont pu atteindre leur cible. Les taux de redoublement et d'abandon restent importants particulièrement au niveau du Moyen et du secondaire. Les résultats aux examens sont aussi peu satisfaisants.

La précarité de l'environnement dans nombre d'écoles (importance des abris provisoires, absence d'eau, de blocs d'hygiène, d'électricité), l'insuffisance du pilotage des acquis scolaires à la base, la faiblesse de l'encadrement des enseignants, la récurrence des grèves, la faiblesse du ratio manuels/élève, les CGE peu fonctionnels/missions, les contraintes socioéconomiques dans certaines zones, l'insuffisance de l'optimisation de l'emploi des ressources humaines sont les principaux facteurs à l'origine de la faiblesse de l'efficacité et l'efficience du secteur.

Concernant la **Formation Professionnelle et Technique (FPT)**, les effectifs d'apprenants s'élèvent à 38 800 en 2012 contre 37516 en 2011, soit une progression de 3,8%. Il est noté que 2,8% des effectifs sont en milieu rural contre 2% en 2011, soit un gain de près d'un point. Les filles dominent toujours les effectifs globaux : 54,7% en 2012 contre 51,4% pour 2011.

Cet accroissement des effectifs s'explique entre autres par la création de sept (7) centres sectoriels au niveau de certaines communautés rurales, et l'ouverture de nouvelles filières de formation (programme de BTS dans 13 établissements).

Par ailleurs, 5107 diplômés d'état ont été injectés dans le marché du travail en 2012 et 19 775 travailleurs ont bénéficié de formation continue contre 19 370 en 2011, grâce à l'action conjuguée de l'ONFP et du FONDEF.

Cependant, les résultats aux examens professionnels (50,7% contre 53% en 2011) et au BAC Technique (51% contre 53,6% en 2011) restent insuffisants au regard des enjeux liés au développement du sous-secteur.

Il faut aussi signaler que le développement quantitatif et qualitatif du sous-secteur est limité par certains facteurs, notamment : les coûts unitaires de formation élevés ;

- l'insuffisance dans l'optimisation de l'utilisation des enseignants, dans les disciplines théoriques ;
- l'insuffisance dans la régulation des formations par rapport aux besoins du marché du travail ;
- la faiblesse du dispositif d'observation et d'analyse de l'entrée des jeunes dans la vie active.
- le manque de visibilité lié à la gestion éclatée de l'offre entre divers ministères (Santé, Pêche, Agriculture, Elevage, Forces armées etc.) ;
- la non consolidation de toutes les données disponibles;
- les ressources limitées allouées au sous-secteur (5,68% du budget global) freinent le développement de l'offre publique (extension du réseau et bon fonctionnement des structures).

Concernant **l'alphabétisation**, en 2012 le nombre d'apprenants n'a pu atteindre que 65 390 (dont 55 248 femmes) soit un écart de -27 503 par rapport à la cible (92 893) et -15964 par rapport à 2011. Les femmes avec 55 248 apprenants ratent de peu leur cible fixée à 57 835.

Cette contreperformance s'explique à la fois par l'insuffisance des ressources financières et l'arrivée à terme de certains programmes. En effet, la part des ressources publiques consacrées à ce sous-secteur en 2012 reste inférieure à 1% contrairement à l'engagement des gouvernements à la rencontre de Bamako de consacrer au moins 3% de leur budget à l'alphabétisation et au développement des Langues nationales.

Au niveau des Ecoles Communautaires de Base (ECB), 4200 enfants ont été inscrits pour un objectif annuel de 49706 soit un taux de réalisation de 8,4%. Le projet PALAM est la seule intervention à noter par rapport aux ECB. Ainsi, globalement l'alphabétisation des adultes et la prise en charge des jeunes non scolarisés ou déscolarisés font face à des problèmes récurrents depuis l'avènement du Programme Décennal de l'Education et de la Formation en 2000. Il s'agit entre autres :

- des faiblesses de la stratégie du « faire-faire » ;
- des difficultés de mise en place du système d'ECB et de prise en charge des daaras modernes ;
- une faiblesse persistante des capacités statistiques en dépit de la mise en place par le ministère d'un nouveau système d'information ;
- insuffisance du suivi-évaluation des acquis des apprentissages ;
- un financement insuffisant entraînant une dépendance structurelle de l'extérieur ;
- la faiblesse d'un système de gestion qui ne permet pas de disposer d'une vue globale des formations.

S'agissant de **l'Enseignement supérieur**, **le nombre de nouveaux bacheliers** est passé de 30 564 en 2011 à 33835 en 2012. L'accueil du flux important de nouveaux bacheliers dans les universités publiques demeure un véritable problème, malgré la contribution du privé dans l'offre de formation aux études supérieures. Ces nouveaux

diplômés sont confrontés à un problème de prise en charge du fait de la faiblesse de l'offre publique de formation universitaire qui n'arrive pas à couvrir la demande.

En somme, les contraintes dans le domaine de l'enseignement supérieur se résument à :

- l'accroissement continu des effectifs d'étudiants, sans commune mesure avec les capacités d'accueil et d'encadrement ;
- une insuffisance de l'encadrement des étudiants ;
- un déséquilibre entre les effectifs des filières (scientifiques, techniques et technologiques/littéraires) ;
- des disparités entre filles et garçons et entre couches sociales ;
- des carences dans la gestion des ressources humaines ;
- des faibles débouchés pour les diplômés ;
- une insuffisance du financement ;
- un déséquilibre important de la structure de la dépense, (le social est trop lourd par rapport au pédagogique).

Dans le **sous-secteur de la santé**, les objectifs sectoriels déclinés dans le Plan national de Développement Sanitaire PNDS 2009-2018 et reconduits dans le CDSMT 2011-2013 sont au nombre de quatre (4) : (i) Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto juvéniles, (ii) Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie, (iii) Renforcer durablement le système de santé, (iv). Améliorer la gouvernance du sous-secteur de la santé.

Au titre de l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur, le taux d'exécution du titre 3 (dépenses de fonctionnement) a légèrement baissé passant de 93% en 2011 à 92,77 en 2012, alors que celui du titre 5 (dépenses d'investissement) s'est fortement amélioré avec une progression de 27,50% (70,5% en 2012 contre 43% en 2011). Cette performance s'explique par le dénouement en 2012 de certains marchés de travaux.

Le **sous-secteur de la santé** a subi tout au long de l'année 2012 le mot d'ordre de la rétention des informations statistiques lancé par les syndicalistes depuis juin 2010. De plus, le système d'information sanitaire de routine est sérieusement fragmenté avec une multitude de sous-systèmes qui n'ont pas encore de cadre formel de concertation, induisant des données incohérentes et incomplètes. Cependant, l'enquête EDS-MICS conduite par l'ANSD, le programme nationale de lutte contre le paludisme et le projet de lutte contre le SIDA ont permis de recueillir certaines données sur le secteur. En attendant la disponibilité des données issues de l'enquête EDS continue de 2012, l'analyse s'appuiera sur les résultats de l'EDS-MICS. Il convient de signaler que les cibles ont été fixées à partir des données de routine et par conséquent ne sont pas toujours comparables avec les valeurs obtenues à travers les enquêtes.

Les résultats enregistrés par le Sénégal en matière de **lutte contre le SIDA** depuis des années sont considérés parmi les meilleurs en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ainsi, l'objectif de maintenir la **prévalence du VIH/SIDA** en dessous de 1% est atteint en 2011 avec un taux de 0,7% au niveau national. Par rapport à 2010, il est observé une stagnation de l'indicateur et une hausse du nombre de personnes ayant effectué le dépistage et ayant reçu leurs résultats au cours des 12 derniers mois.

En effet, selon l'EDS-MICS 2010-2011, 12,6% (9% pour les hommes contre 13,6% pour les femmes) de la population enquêtée avait effectué le test de dépistage du VIH et avait reçu les résultats au cours des 12 derniers mois contre 1% en 2005.

La situation du VIH/sida au Sénégal est caractérisée par une épidémie à prévalence faible dans la population générale autour de 1%, stable et concentrée chez les populations les plus exposées au risque du VIH notamment les professionnelles du sexe (18,5% /ENSC 2010), les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (21,8% / **ELIHoS, 2007**) et 9,4 % chez les usagers de drogues injectables (Enquête UDSEN 2011).

Cette performance s'explique par une bonne politique de prévention avec des stratégies basées sur la prise en charge médicale (bonne couverture de la thérapie ARV chez les PVVIH ayant besoin de traitement) et communautaire des personnes vivant avec le VIH.

Le **nombre de PVVIH sous ARV** est passé de 12249 en 2009 à 18352 en 2012 avec une décentralisation de plus en plus poussée au niveau de tous les districts du pays.

Les résultats de l'EDS-MICS montrent une amélioration de la couverture en 4^e consultation prénatale (CPN4) par rapport à 2005. De 39,9% en 2005, **le taux de CPN4** passe à 50% en 2011, en d'autre terme la moitié des femmes enceintes effectue au moins quatre visites prénatales. Cependant, ces performances cachent de grandes disparités entre les régions en matière de soins prénatals. Au niveau national 93% (87% en 2005) des femmes ont consulté un personnel qualifié durant la grossesse contre plus de 95% dans les régions côtières (Dakar, Thiès, Ziguinchor, Fatick, Kaolack) et moins de 85% dans les régions de l'intérieur (Tambacounda, Kédougou, Kaffrine et Matam).

Afin d'améliorer la prise en charge de la femme enceinte, le renforcement des compétences sur la CPN recentrée a été réalisée pour 17 formateurs nationaux et 24 formateurs régionaux en 2012. Cette stratégie a permis de recadrer les consultations prénatales sur quatre volets essentiels:

- détection et traitement précoces des problèmes et complications ;
- prévention des complications et des maladies ;
- préparation à l'accouchement et préparatifs en cas de complications ;
- promotion de la santé.

Par ailleurs, l'EDS-MICS 2010-2011 montre que 65% des naissances (contre 52% en 2005) ont été assistées par du personnel qualifié (médecin, sage-femme, infirmier, assistant infirmier). En outre, 73% des naissances des cinq dernières années ont eu lieu dans une structure sanitaire. Ces chiffres cachent de grandes disparités selon le milieu de résidence ou la région. En effet, 93% des accouchements ont lieu dans une structure sanitaire en milieu urbain contre 59% en milieu rural. De même, de fortes disparités subsistent entre les régions côtières où plus de la moitié des accouchements sont assistés par du personnel qualifié contre près de 33% dans les régions enclavées. A cet égard, 104 prestataires (sages femme et infirmiers) des régions de Kolda, Sédhiou et

Tambacounda ont bénéficié en 2012 d'un renforcement de capacité en SONUB (Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence de Base).

Dans l'ensemble, 50 % des femmes ont reçu des soins postnatals moins de quatre heures après l'accouchement, 69 % des femmes ont reçu des soins postnatals dans les deux jours qui ont suivi l'accouchement et 25 % des femmes n'ont effectué aucune visite postnatale.

L'appui en « kits de dignité » pour les femmes porteuses de fistules obstétricales a été poursuivi en 2012. En plus de cet appui viennent s'ajouter, la réhabilitation du Centre Guindi pour prendre en charge le volet appui psycho-social et renforcement des capacités des femmes. En effet, 150 cas de fistules obstétricales ont été réparés dans les régions suivantes : Tambacounda, Kolda et Matam.

L'état de santé de la mère et de l'enfant dépend en grande partie des soins prénatals et postnatals, des conditions d'accouchement et de la couverture vaccinale. Au niveau national, **le taux de mortalité infantile** (respectivement infanto-juvénile) enregistre une baisse en passant de 61 pour 1000 en 2005 à 47 pour 1000 en 2011 (respectivement 121 pour 1000 en 2005 à 72 pour 1000 en 2011). La **mortalité néonatale** avec 29 pour 1000 contribue pour 61,7% de la mortalité infantile. C'est ainsi qu'en 2012, l'accent a été mis sur la prise en charge du nouveau né par la méthode Kangourou au niveau de 124 structures sanitaires et la formation de 95 prestataires sur les SENN (Soins essentiels du Nouveau-né) et la GATPA (Gestion Active de la Troisième Phase de l'Accouchement) dans les régions de Kaolack, Louga, Thiès, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Le taux de mortalité infanto juvénile varie fortement selon le niveau d'instruction de la mère et selon la région. On observe de grandes disparités entre les régions côtières et celles de l'intérieur (avec des écarts pouvant atteindre plus du double).

En 2012 le PRN a procédé à l'extension des services de nutrition dans de nouvelles collectivités locales atteignant ainsi 326 collectivités locales à travers les 14 régions du Sénégal. Cette extension a permis l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant des services de nutrition communautaire (818 576 enfants âgés de 0 à 5 ans pour une cible de 700 000 enfants). Cependant certaines régions vulnérables telles que la région de Tambacounda et de Kaffrine enregistrent des niveaux de couverture faible et devraient bénéficier d'une extension et d'intensification au même titre que les régions de Diourbel et de Matam.

Par ailleurs, en 2009, suite à la crise financière qui avait entraîné une flambée des prix des denrées de première nécessité, la CLM a initié le projet Nutrition ciblée sur l'enfance et transferts sociaux (NETS). En 2012, 55 323 bénéficiaires réparties dans 70 communautés rurales ont bénéficié d'allocation financière d'un montant de 14 000 FCFA par bimestre sur une période de six mois.

Dans le domaine de la **prévention et de la lutte contre les maladies**, les maladies à potentiel épidémique ainsi que celles qui sont à déclaration obligatoire (SIDA, Paludisme, Tuberculose), un système de surveillance et de riposte a été mis en œuvre pour une détection précoce et une prise en charge rapide des malades. En outre, le PNLP a

distribué en 2012, 1 265 069 moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA). Les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, ne sont pas disponibles du fait de la rétention des informations sanitaires. Cependant, du point de vue de la morbidité palustre les données hebdomadaires recueillies au niveau des sites sentinelles indiquent que la tendance à la baisse des cas de paludisme se confirme.

La lutte contre les maladies non transmissibles et chroniques devenues le fléau des temps modernes occupe une place de choix dans la politique sanitaire nationale. Certaines de ces maladies dites à soins coûteux (les maladies cardiovasculaires, les maladies rénales, la drépanocytose, les cancers, le diabète, l'asthme et les traumatismes) disposent chacune d'un plan stratégique de lutte.

Les activités déroulées au cours de l'année 2012 se résument comme suit :

- l'élaboration d'un projet pilote de dépistage et de traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus dans le district sanitaire de Thiès mais qui peine à être mis en œuvre faute de ressources ;
- la gratuité de la séance de dialyse rénale à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- la construction de centres de dialyse (extension du centre de dialyse de l'HALD fonctionnel, les autres en cours de construction);
- des séances de dépistage des maladies cardio-vasculaires, du diabète et des lésions précancéreuses du col de l'utérus ont été menées par le mouvement associatif avec l'appui du MSAS. Cependant, elles n'ont pas été assez structurées pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Dans les sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, les indicateurs d'accès ont connu des progressions notables en fonction des sous-secteurs. Le taux global (urbain et rural) d'accès à l'eau potable est égal à 89,5% alors que celui concernant l'assainissement (urbain et rural) se situe à 47,7%.

Tableau 4 : taux d'accès global à l'eau potable et à l'assainissement

Sous-secteurs	Milieu	Différences démographiques	Taux d'accès
HYDRAULIQUE	Rural	55 %	81,2%
	Urbain	45 %	99,6%
Total Eau Potable		100 %	89,5%
ASSAINISSEMENT	Rural	55%	35,6%
	Urbain	45%	62,4%
Total Assainissement		100%	47,7%

Ces résultats traduisent globalement de nets progrès par rapport à la situation de décembre 2011. Toutefois si pour l'hydraulique les valeurs atteintes en 2011 sont en ligne ou dépassent les cibles retenues dans la liste dominante de la matrice des indicateurs de suivi du DPES (mais en deçà des prévisions sectorielles établies en 2010 ciblant l'atteinte des OMD dès 2012), les écarts négatifs se creusent de plus en plus pour le sous-secteur de l'assainissement.

S'agissant de l'hydraulique rurale, le **taux national d'accès à l'eau potable en milieu rural** est estimé à fin décembre 2012 à 81,2% contre 80,1% en décembre 2011, soit une légère amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural avec une hausse de +1,1 points. D'après les prévisions établies dès 2011, la cible de 82% de taux d'accès global prévue pour 2015 devrait être atteinte avant l'échéance. Ces dernières se confirment bien au regard des résultats affichés pour décembre 2012. Le **taux national d'accès par adduction d'eau potable** (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers à partir de forages ou de stations de traitement d'eau) s'établit à 66,6% contre 64,0% en 2012. La desserte à partir des puits modernes protégés et des forages équipés de pompes à motricité humaine donne un résultat de 14,6%. Ces chiffres démontrent qu'il y a de plus en plus un recul de l'accès par puits qui était de 20% en fin 2009, 17% en fin 2010 et 16,1% en fin 2011.

Les performances enregistrées en 2012 n'ont pas été à la hauteur des prévisions initiales qui fixaient une cible de 315.000 personnes à desservir à travers les différentes opérations du PEPAM. Cependant des retards plus ou moins importants ont empêché la mise en service des installations mises en place avant la fin du mois de décembre 2012. Les retards notés dans la mise en œuvre des opérations sont occasionnés par des contraintes liées essentiellement au niveau de performance des entreprises mais également à des lenteurs notées sur la passation des marchés.

L'analyse de la distribution de la desserte montre qu'il n'ya pas eu beaucoup de changements par rapport à 2012 et que les disparités existent toujours entre les différentes zones du pays avec de plus en plus des améliorations en termes de réduction des écarts inter-régionaux. Sept (07) régions sur treize (hors Dakar) présentent un taux d'accès global supérieur à la moyenne nationale qui est de 81,2%. Il s'agit des régions de Kédougou (94,4%), Diourbel (92,1%), Saint-Louis (91,5%), Kaolack (89,3%), Thiès (89,1%), Fatick (83,6%) et Kaffrine (82,9%).

La deuxième catégorie de régions présente des taux moyens inférieurs au plus de 2 points par rapport à la moyenne nationale.

Concernant l'**hydraulique urbaine**, le **taux d'accès global** est proche de l'universel avec **99,6%**, tiré par les performances très élevées dans la majorité des localités de la région de Dakar. Les autres centres urbains affichent un ratio de **91,6%**. En termes de points de distribution, il a été enregistré la réalisation en 2012 de **25.350** nouveaux branchements privés à l'eau potable dont **19.116 sociaux** (soit 75%) et 6.231 ordinaires.

La qualité de l'eau reste une forte préoccupation dans la fourniture du service d'eau potable dans le périmètre affermé. Le taux de conformité microbiologique de l'eau distribué est de 99,3% pour un objectif de 96% fixé dans le contrat de performances alors que le taux de conformité physico-chimique affiche 100% tenant compte de la dérogation de la SONES ; pour un objectif de 95%. Les enquêtes auprès des clients au

niveau de la banlieue ont permis de noter un taux de satisfaction global de 98% contre 45% en 2005. Cela signifie que des efforts importants sont en train d'être faits dans ce sens, mais devraient être nettement amplifiés pour régler définitivement la question du fer au niveau de la banlieue en accélérant le lancement des travaux de la station de déferrisation de Thiaroye.

Cependant il convient de noter que les solutions ponctuelles en matière d'amélioration satisfaisante de la qualité physico-chimique de l'eau sont envisagées dans un avenir proche avec la SONES, en partenariat avec la BOAD, pour toucher des sites de la zone centre (Kaolack, Fatick et Kounghoul).

S'agissant du **sous-secteur de l'assainissement** l'OMD retenu vise à «réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à l'assainissement de base». Pour le Sénégal, l'atteinte de ces objectifs consistera à faire passer le taux d'accès à l'assainissement rural de 26,2 % en 2005 à 63% en 2015.

En 2011, les résultats de l'enquête ménages nationale *EDS-MICS* 2011 ont permis d'établir le taux d'accès des ménages ruraux à l'assainissement à **34,3%**. Sur la base du bilan des opérations d'assainissement rural en 2012 réalisé par la Direction de l'Assainissement en collaboration avec les structures déconcentrées et des ONG, il a été comptabilisé au total **6.491 ouvrages individuels de type amélioré** ; ce qui a permis d'estimer le **taux d'accès à l'assainissement en milieu rural** en décembre 2012 à 35,6%, traduisant une progression de 1,3 points par rapport à l'an 2011.

Des progrès ont été enregistrés depuis le démarrage du PEPAM mais les performances attendues en direction de l'atteinte des OMD en 2015, sont encore insuffisantes.

Concernant le **taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain**, il est passé de 63,3% en 2011 à 62,4% en 2012. Cette baisse de 0,9% s'explique par la faiblesse des investissements en termes d'accès à l'assainissement. Ce résultat pourrait être certainement amélioré par la prise en compte des réalisations non comptabilisées d'ouvrages individuels dans les nouveaux lotissements et habitations. La tendance actuelle va cependant s'accroître très rapidement si la mobilisation financière requise pour continuer de subventionner l'accès à l'assainissement n'est pas assurée. En l'absence de ressource à très court terme, le taux d'accès va s'écartier plus en dessous de l'objectif moyen (72,1%), et s'en éloigner rapidement pour atteindre un déficit de 18 points en 2015.

Dans le **sous-secteur de l'environnement**, la politique mise en œuvre est axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité, la situation reste caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles. Toutefois, des efforts significatifs ont été consentis à travers les activités de reconstitution, reforestation, conservation et protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat. Les actions ont eu un impact sur la régénération naturelle des écosystèmes. Cependant, l'adaptation aux changements climatiques constitue un nouveau défi majeur avec notamment, le développement des phénomènes tels que les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des eaux. Des solutions durables doivent

être trouvées pour permettre aux populations de s'adapter aux changements et de sortir de la pauvreté.

Au titre des réalisations, la **proportion des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis** en 2012 est de 39% soit 63 PGES sur les 163 projets validés contre 58% en 2011. Par rapport à la cible de 2012, on observe une baisse de 31% imputable à la faiblesse des financements.

Dans le domaine de la lutte contre les pollutions et nuisances, 509 inspections et contrôles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont été réalisées sur l'étendue du territoire national.

S'agissant de la **lutte contre la déforestation**, le **ratio reboisement/déboisement** a atteint 1,21 en 2012 contre 0,99 en 2011 et 0,96 en 2010, soit une hausse de 0,22 point par rapport à 2011. Cette excellente performance, s'explique surtout par les importants progrès réalisés en matière de mise en défens (61 900 ha de mise en défens en 2012 contre 11 574 ha en 2011) et les actions de prévention, notamment la lutte contre les feux de brousse qui ont permis d'enregistrer une baisse des superficies brûlées de 97 691 ha entre 2010 et 2011. Pour la campagne 2011-2012, 393 cas de feux de brousse ont été recensés pour 89 824 ha brûlés contre 524 cas pour 187 515 ha en 2011. La **quantité de biomasse brûlée** s'élève à 3 568 154 tonnes sur une superficie de 76 102 ha contre 5 741 810 tonnes en 2011 de matières sèches, soit une diminution par rapport à l'année précédente de 2 173 665 tonnes. Cette baisse s'explique par les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse à travers les actions de sensibilisation et d'équipement des populations en matériels de lutte contre les feux de brousse, ainsi que l'ouverture et l'entretien de pare feux.

Concernant la **lutte contre les changements climatiques et la promotion des modes de production et de consommation durables**, la Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC) a été régulièrement saisie en 2012 pour avis sur des demandes d'importation de produits chimiques conformément aux dispositions du code de l'environnement et de son décret d'application. Les produits chimiques ayant fait l'objet d'autorisation en 2012 sont constitués en grande partie par les produits chimiques industriels (85%), d'insecticides (9%) et de pesticides à usage agricole (6%).

Concernant le **sous-secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat**, des difficultés subsistent encore dans le renseignement de la plupart des indicateurs clés du sous-secteur qui, au demeurant, nécessitent des enquêtes. Il s'agit des indicateurs suivants :

- le nombre de personnes sorties des habitats précaires et relogées;
- le nombre de logements sociaux construits;
- le nombre de parcelles viabilisées produites par an.

La production des parcelles viabilisées émane des coopératives d'habitat et des promoteurs immobiliers privés financés par la BHS.

Cependant, l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition du programme ZAC constitue un handicap sérieux qui ne favorise pas la production de parcelles viabilisées suffisantes malgré une demande toujours en hausse. Ainsi, l'objectif inscrit dans les OMD en 2004, à savoir produire 9.250 parcelles viabilisées par an jusqu'en 2015 n'est vraisemblablement pas atteint en 2012.

Globalement, le **sous-secteur de l'urbanisme et de l'habitat** reste confronté à plusieurs contraintes comme :

- la dispersion des structures techniques (au niveau central ou local) chargées de la mise en œuvre et du contrôle de la politique nationale;
- l'insuffisance de la coordination des interventions des acteurs impliqués dans la gestion de l'espace et du bâti;
- le déficit en ressources humaines et en équipements, au niveau du ministère et des collectivités locales ;
- la non maîtrise de l'affectation et de l'occupation du sol ainsi qu'à l'insuffisante application des textes règlementaires et des documents de planification urbaine sans oublier l'insuffisante maîtrise des textes relatifs au transfert de compétences aux collectivités locales ;
- l'absence d'un système de gestion des statistiques en matière de construction ;
- les coûts élevés des logements et des terrains pour la plupart des ménages avec une fiscalité non adaptée.

Toutefois, le regroupement en avril 2012 de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et du Cadre de Vie dans un même ministère et l'élaboration depuis juillet 2012, du projet de Lettre de Politique sectorielle (LPS) devrait faciliter le suivi des performances.

En perspective, pour orienter la mise en œuvre de la politique en matière d'urbanisme et d'habitat, les options stratégiques suivantes ont été retenues :

- donner la priorité à la planification spatiale pour une meilleure organisation de l'occupation du sol ainsi que des cohabitations plus durables ;
- éradiquer les bidonvilles et procéder à la régularisation foncière pour mieux sécuriser le statut d'occupation ;
- lutter contre l'occupation anarchique de l'espace et la création de nouveaux bidonvilles ;
- promouvoir l'Habitat social comme une priorité visant, grâce à l'appui de l'Etat, à garantir une production plus importante de logements et parcelles, ainsi que l'équité dans l'accès au logement. la maîtrise des réserves foncières et une gestion plus rigoureuse des assiettes et des terres du Domaine national ;
- contrôler de manière systématique les chantiers pour la vérification du respect des dispositions du Code de la construction, ce qui permet de juguler le phénomène des effondrements d'immeubles et de contribuer à garantir des constructions de meilleure qualité.

2.2.2. Protection sociale et gestion des risques de catastrophes

Dans le cadre du **renforcement du système formel de sécurité sociale**, la politique mise en œuvre vise à améliorer le Bien-être des travailleurs et des retraités à travers les interventions de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) et de l'Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES). En 2012, le nombre de retraités de 60 ans et plus connus à l'IPRES représentent 9,4% de la population totale. Par contre, les bénéficiaires (retraités, veufs et veuves) de pensions viagères de 60 ans et plus représentent 14,2%.

Les retraités qui ont occupé des emplois salariés et leurs ayants-droits bénéficient, d'une couverture médicale contributive. Dans ce régime, une cotisation maladie est régulièrement prélevée sur les pensions et en contrepartie l'IPRES couvre partiellement les frais médicaux de ses bénéficiaires. Les catégories de la population couvertes par ces systèmes obligatoires représentent moins de 20% de la population; par ailleurs, la couverture dont elles bénéficient n'est que partielle, soit 50% à 80% des frais liés à la maladie.

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des allocataires ou de secourir à titre exceptionnel des personnes (participants ou ayants droit) dont la situation est difficile, l'IPRES dispose d'un fonds social qui permet d'accorder des secours renouvelables (tous les deux mois) ou des secours non renouvelables caractérisés par l'octroi d'un montant forfaitaire à verser en une seule fois au bénéficiaire. Il permet également de faire face aux frais occasionnés par la prise en charge à hauteur de 4.000 F. CFA par jour d'hospitalisation, l'achat de médicaments et produits pharmaceutiques et le fonctionnement du Centre médico-social et des infirmeries régionales. En 2012, le fonds a dépensé près de 2 milliards pour financer la santé et l'action sociale.

Beaucoup de retraités fustigent le fait que leur faible pension ne permette pas une meilleure prise en charge de leur famille. Afin de revaloriser le pouvoir d'achat des Retraités, l'IPRES lors de son Conseil d'Administration du jeudi 19 avril 2012 avait pris la décision, à l'unanimité de ses membres, de revaloriser les pensions à hauteur de 7%, avec effet le 01 janvier 2012. Le gouvernement veut que cette augmentation soit relevée à 10% au-delà du choix de l'indexation de la pension sur l'indice des prix à la consommation recommandé par la Banque mondiale à partir de 2011 dans ses propositions de réformes paramétriques.

Le régime obligatoire des fonctionnaires et agents non fonctionnaires de l'Etat ainsi que leurs ayants-droits est régi par le décret N°72-215 du 7 mars 1972 relatif à la sécurité sociale des fonctionnaires. Ce système est financé par le budget de l'Etat (imputation budgétaire) qui permet une prise en charge partielle (80%) des soins médicaux ; les médicaments sont à la charge du malade. Environ 300.000 bénéficiaires (66.000 agents et leurs ayant-droits) sont couverts à travers ce système.

La protection des salariés permanents des entreprises privées et publiques, ainsi que leurs ayants-droits, est assurée dans le cadre des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM), régies par la loi du 30 avril 1975 relative aux Institutions de Prévoyance Sociales et le décret N° 75-895 du 14 août 1975 portant organisation des IPM d'entreprise ou inter-entreprises. Les IPM assurent la prise en charge des soins médicaux et des médicaments pour les bénéficiaires dans une fourchette autorisée de prise en charge de

40 à 80% du montant des prestations. Environ 700.000 bénéficiaires (dont 120.000 salariés) sont couverts à travers le mécanisme d'assurance sociale des IPM. Les IPM étaient confrontées depuis de longues années à des difficultés structurelles. Une réforme des IPM est en cours : elle vise globalement à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de l'assurance maladie obligatoire. Elle a permis la réactualisation du cadre juridique des IPM à travers le décret du 7 Août 2012 afin d'adapter leurs paramètres techniques au contexte économique et social actuel. Des mesures sociales prises en 2012 ont permis de baisser la fiscalité sur les salaires dans le cadre de la révision du Code Général des Impôts et d'assurer le relèvement des allocations de retraite.

Concernant l'extension de la protection sociale aux différentes couches de la population, en particulier celles évoluant dans le secteur informel constitue un levier puissant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Des mesures sociales ont été prises en 2012 et se poursuivent pour améliorer les conditions de vie des ménages au Sénégal. Il s'agit notamment de la mise en place de la Caisse d'appui à la Couverture Maladie Universelle (CACMU) et du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale.

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, dans sa mission de lutte contre la pauvreté et de satisfaction de la demande sociale, a mené à travers les projets PAPA, RBC et VRS un certain nombre d'activités pour assurer la prise en charge et la promotion socioéconomique des couches vulnérables (handicapés, jeunes et vieux).

Tableau 5 : État des dépenses effectuées par projet

PROJETS	SOMMES ALLOUEES	OBSERVATIONS
PAPA	74 300 000	Ces sommes ont servi au financement de 85 projets pour les retraités, à la subvention lors de la journée des personnes âgées et des retraités, à la subvention de l'association FARPAS aussi.
RBC	207 610 960	Acquisition globale de 43 fauteuils roulant, 80 cannes anglaises, 80 béquilles et 133 cannes blanches, 28 appareils auditifs, 30 appareils optiques (en 2012) source Direction Générale de l'Action Sociale. 150 GIE de handicaps ont été financés, 40 organisations subventionnées, du matériel pour faciliter la mobilité des handicapés achetés, des associations (ASC) de handicapés appuyées, etc.
VRS	53 688 000	construction de logements sociaux, réhabilitation de bâtiment appui scolaire et à la formation professionnelle, financement de projets communautaires et d'AGR,

Source : DGAS

Tableau 6 : Dépenses effectuées selon la destination

Domaines	Sommes Allouées	Observations
Familles démunies	17 500 000	Cette somme a servi à appuyer les familles démunies à l'occasion de la fête de

		Tabaski. En sus de ce montant, 100 moutons ont été aussi distribués aux familles nécessiteuses. En outre 8942 carcasses de mouton ont été distribuées,
Enfance déshéritée	14 000 000	subvention attribuée à 47 structures dont 29 daara, 9 écoles et centres de formation, 4 associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et 5 appuis à l'enseignement supérieur pour un total de 129 enfants réinsérés;
Prise en charge médicale	206 351 474	Cette somme a permis à 1554 personnes vulnérables d'accéder aux soins médicaux (consultation, analyse, radiographie, interventions chirurgicale, hospitalisation et frais d'ordonnance),

S'agissant de la prise en charge des enfants en danger moral et /ou en conflit avec la loi au niveau des structures de la Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale (DESPP), des innovations ont été apportées au niveau de l'offre de services avec la construction de centres de premier accueil à Dakar et Ziguinchor de même que la réhabilitation de locaux pour abriter le centre de premier accueil de Saint- Louis.

Les structures de la DESPP (Centres de Sauvegarde, de Centres Polyvalents, de Centres d'Adaptation Sociale et des services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)) ont pris en charge 5191 mineurs en 2012 contre 5326 en 2011. Cette baisse du nombre des mineurs s'explique par des nouvelles orientations pédagogiques en termes de prise en charge et la non fonctionnalité du Centre d'adaptation sociale de Nianing.

Toutefois, le montant alloué par jour et par mineur projeté pour l'année 2012 à 600 FCFA n'est pas atteint. Mais, cela n'entrave en rien la qualité de la prise en charge des mineurs qui est plus globale car intégrant d'autres paramètres.

Notons que l'insuffisance des ressources humaines affectées à certains centres constitue un facteur bloquant par rapport à la réponse à la demande sociale, réduisant ainsi leur capacité d'accueil et de prise en charge.

Dans le cadre du renforcement et de la promotion des mutuelles de santé la prise en charge des indigents à travers les mutuelles de santé dans le cadre du Fonds d'équité dans les zones d'intervention du PAMAS a commencé en 2012. Ainsi, cinq mille indigents ont été enrôlés et ont commencé à bénéficier des prestations de soins gratuitement. Globalement le nombre de personnes couvertes par une mutuelle de santé s'établit à 742 302 en 2012 (ce chiffre ne concerne pas toutes les régions).

S'agissant de **la prévention et la gestion des risques et catastrophes**, l'action de la Direction de la Protection civile en 2012 s'est surtout focalisée sur la gestion de la crise alimentaire suite à la mauvaise campagne agricole 2011-2012 et la gestion des inondations.

Entre le 22 décembre 2011 et le 05 janvier 2012, la Croix Rouge sénégalaise a procédé à une évaluation précoce de la crise alimentaire dans 6 départements. Ainsi, 811 260 personnes représentant 101 400 ménages dans 138 collectivités locales ont été recensées. Sur cette base et compte tenu de la sévérité de la crise alimentaire, le Gouvernement du Sénégal a lancé un appel à l'aide internationale qui a eu un écho favorable auprès des agences du système des Nations Unis.

Au total, 10 658 tonnes de vivres, 480 000 000 francs CFA en bons alimentaires, 1 950 000 000 FCFA en matériels agricoles, cash transfert et kit alimentaire ont été distribués.

Depuis plus d'une décennie, le Sénégal et toute la sous-région connaissent une recrudescence des inondations suite au retour de la pluviométrie. Après la série d'inondations de 2005 à 2009 ayant entraîné le déclenchement à trois reprises du plan ORSEC national (2005, 2008, 2009), le Sénégal a mis en œuvre certaines mesures structurelles (réalisation de stations de pompage et de canaux de drainage) qui ont permis de soulager les populations de la banlieue de Dakar des inondations 2010 et 2011 sans déclencher le plan ORSEC.

Cependant, les pluies exceptionnelles du 26 août 2012 qui se sont abattues sur l'étendue du territoire national ont provoqué des inondations majeures dans sept (07) régions (Dakar, Kaolack, Diourbel, Saint Louis, Thiès, Fatick et Matam). Cette catastrophe naturelle a causé, dans la période du 26 août au 07 novembre 2012, des pertes (06 décès dont 02 par noyade) et des dommages considérables dans tous les secteurs de la vie socio-économique, principalement l'habitat, la santé, l'éducation, les infrastructures, le transport et le commerce. Pour faire face à cette catastrophe, le ministère de l'intérieur a déclenché le 27 août 2012 le Plan national d'Organisation des secours (ORSEC).

A la date du 31 décembre 2012, le bilan des opérations s'établit comme suit :

- 16 sites de recasement sécurisés dans la région de Dakar ;
- 13 349 542 mètres cubes d'eau ont été évacués par les dispositifs de pompage ;
- 7 737 habitations et concessions, 169 établissements sanitaires, 32 lieux de cultes, 654 axes routiers et 18 places publiques ont été libérés des eaux ;
- Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, 5059 sites et 35 115 pièces ont été désinfectés, 4250 kits d'hygiène ont été distribués, 283 tonnes de riz, 5175 litres d'huile, 11280 tonnes de viande, 11,5 tonnes de sucre et 3730 tonnes de lait ont été distribués.

En définitive, les interventions ont permis de toucher près de 300 000 personnes affectées.

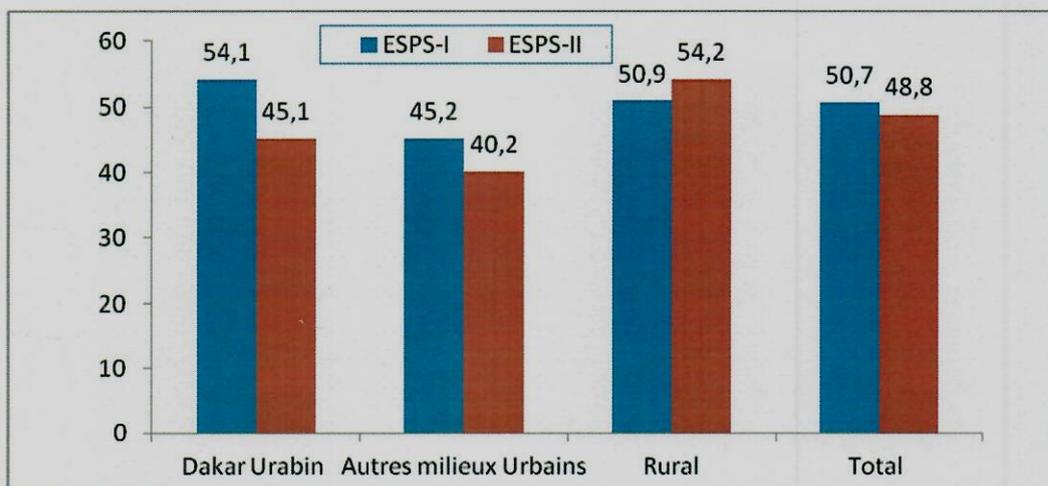
Au titre de la prévention des noyades, le renforcement de la surveillance des plages (notamment celle de Yoff BCEAO qui a reçu un dispositif complet de balisage et de surveillance) a permis une baisse significative (un seul cas de décès par noyade intervenu la nuit) du nombre de décès par noyade en 2012.

Cette initiative financée par la ville et les communes d'arrondissement de Dakar devrait être généralisée via l'association des Maires du Sénégal pour étendre la baisse des noyades dans toutes les plages.

Par ailleurs, l'avancée de la mer surtout du côté de la langue de barbarie à Saint Louis a occasionné diverses actions d'urgence pour évacuer les populations des villages côtiers de la zone. A ce titre, il est prévu en 2013 la construction de digues de protection pour endiguer le phénomène.

S'agissant de l'emploi, les résultats définitifs de l'ESPS-2 montrent que le **taux d'activité** a baissé au niveau national sur la période 2005-2011 en passant de 50,7% à 48,8%. Cette baisse ne concerne toutefois pas le milieu rural pour lequel une hausse a été observée avec un taux passant de 50,9% en 2005 à 54,2% en 2011. Le taux d'activité est plus important en milieu rural (54,2%) que dans les autres zones de résidence : 45,1% à Dakar et 40,2% pour les autres villes.

Graphique 5 : Taux d'activité en milieux rural et urbain



Source : ESPS II –ANSD 2012

Le **sous-emploi** est estimé à 32,0%, soit près d'une personne occupée sur trois est en situation de sous-emploi. Les régions les plus touchées par le sous-emploi restent Saint-Louis (44,4%) et Louga (41,1%). Le **taux de chômage** s'est établi à 10,15% et est pratiquement resté stable par rapport à 2005 où il était estimé à 10,0%. Les régions les plus touchées par le chômage sont respectivement Diourbel (17,7%), Saint-Louis (15,2%), Dakar (13,9%) et Louga (13,6%). Le milieu urbain est plus touché par le phénomène. En effet, le **taux de chômage en milieu rural** est de 7,4% alors qu'il est de 13,9% pour « autres urbains » et 14,1% pour « Dakar urbain ». Le chômage touche plus les femmes (13,3%) que les hommes (7,7%). Le **chômage des jeunes** de 15 à 24 ans est estimé à 12,7%.

Le chômage est plus élevé chez les personnes du niveau d'études supérieur et du secondaire auprès desquelles il est respectivement de 15,9% et 13,3% au sens élargi. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement un signe manifeste du déficit d'emplois productifs. Au niveau urbain, les produits de la formation sont en inadéquation avec l'offre du marché du travail. C'est surtout au niveau des jeunes diplômés qu'on note le taux de chômage le plus élevé.

Au cours de l'année 2012, 1233 jeunes ont été placés dans les entreprises par le biais de la convention Etat-employeurs pour l'emploi des jeunes, dont 695 ont pu être insérés. Le nombre d'entreprises partenaires de la convention n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'objectif fixé. Il est noté par ailleurs que la loi d'orientation sur l'emploi n'a pas encore été partagée entre les acteurs.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs liés à l'emploi

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Cible 2012	Réalisation 2012
Développer des politiques actives et efficaces d'appui à l'insertion et à la réinsertion	Nombre de stagiaires de la convention état employeur pour l'emploi des jeunes	1 650	1 233
	Nombre de stagiaires insérés	500	695
	Nombre d'entreprises partenaires	95	40
	Nombre d'emplois créés à travers l'auto-emploi	125	150
Mettre en place un système d'information adapté pour l'information et l'analyse de	Taux de satisfaction des indicateurs clés sur le marché du travail annuel du BIT (% des	40%	25%

l'emploi et des qualifications professionnelles	20 indicateurs du BIT)		
	Nombre de sous-secteurs répertoriés (ROME)	5	0
Promouvoir la prise en compte de l'emploi dans les secteurs et dans le cadre législatif et réglementaire	La Loi d'orientation sur l'emploi adoptée	LOE adoptée	Non adopté
	Nombre de textes, cadres et mesures révisés	2	0
Assurer un pilotage et un suivi-évaluation efficace de la Politique Nationale de l'Emploi	Nombre de structures intervenant dans le sous-secteur de l'emploi et participant aux cadres de concertation	15	20

Source : ANEJ

Globalement, les niveaux de formation professionnelle sont faibles et limités, favorisant l'expansion de la « débrouillardise » et du secteur informel. En milieu rural, la population active est à majorité agricole et souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et de sous-emploi. En cas de choc climatique comme la sécheresse, elle se retrouve pour la plupart du temps sans travail.

2.3. Axe 3 : analyse des performances et contraintes de la gouvernance, la décentralisation et des droits humains

2.3.1. Gestion des finances publiques

Le Sénégal a réalisé des progrès remarquables dans le domaine de la gestion des finances publiques. Au cours de l'année 2012, aucune nouvelle réforme n'a été menée mais les réformes enclenchées en 2011 ont été poursuivies. Il s'agit de l'adoption de l'approche programme conformément aux directives de l'UEMOA, du Programme Pluriannuel de Dépenses, du Programmes de Réformes Budgétaires et Financières (PRBF 2008-2012), CDSMT, DPPD,...

En matière de gestion du budget axée sur les résultats, les efforts consentis en 2011 ont été poursuivis en 2012. Dans ce sens, la proportion du budget affecté aux ministères sous CDSMT est restée au même niveau qu'en 2011, soit 72%. Parallèlement, des contrats de performances sont signés entre l'Etat et différentes structures publiques.

La production des comptes de gestion de l'Etat et des lois de règlement s'est faite dans les délais fixés (avant le 31 juillet) tout comme en 2011. De même, les efforts de résorption totale des retards en matière de production et de dépôts des comptes de gestion ont été poursuivis.

La directive N° 06 de l'UEMOA du 26 juin 2009 portant loi des finances au sein de l'Union et transposée par la loi 2012-22 du 27 décembre 2012, détaille et complète les recommandations du Code de transparence de l'Union adoptée en 2000. Les efforts en matière de transparence financière se sont traduits par :

- l'adoption d'une **stratégie de gestion de la dette** à moyen long terme annexée à la loi des finances et visant la maîtrise et la conduite d'une bonne politique d'endettement ;
- la suppression des dépenses extrabudgétaires ;
- etc.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ISPE, le Sénégal s'est engagé à la **généralisation de l'évaluation des projets et programmes publics**. A cet effet, des Cellules d'Etudes et de Planification ont été créées dans les différents ministères techniques. Plus encore, un guide d'évaluation ex ante des projets publics suivant l'approche avantages-coûts a été élaboré et partagé.

Des efforts de **rationalisation des agences** en vue d'une meilleure efficacité dans l'organisation et l'utilisation des ressources publiques ont été également notés.

2.3.2. Amélioration de la qualité du service public

L'accès facile et à moindre coût du citoyen aux services publics est une des exigences de démocratie et de bonne gouvernance. Un enjeu majeur est de créer les conditions pour que les services offerts par l'administration soient « à la portée » des usagers. Au sein de l'administration, les initiatives dans ce cadre se mènent à travers principalement trois modalités : la simplification des procédures, la mise en ligne de démarches administratives, la mise en place de structures d'accueil et d'information.

S'agissant de la mise en ligne des procédures, elle participe des efforts de l'ouverture de l'administration vers les E-Citoyens grâce aux TIC en fournissant l'information administrative en ligne et à terme, la dématérialisation des procédures. Le portail des démarches administratives www.demarches.gouv.sn aujourd'hui élargi avec plus de 600 démarches en ligne et un annuaire des services publics contenant plus de 400 entrées. Cela contribue à faciliter l'accès du citoyen aux services de l'administration. Qui plus est, des documents-types, formulaires ou modèles y sont téléchargeables. Au-delà des aspects liés à la transparence, les usagers réalisent ainsi des gains de temps, des économies d'échelle appréciables. L'intérêt que les citoyens accordent à ce site se traduit par le nombre de visiteurs qui tourne en moyenne autour de cinq cents (500) par jour.

En ce qui concerne la simplification des démarches administratives, elle constitue l'une des voies par lesquelles se réaliseront les réformes de l'administration publique pour une promotion de la bonne gouvernance.

A cet effet, le rapport 2012 du Doing Business note une légère amélioration de l'environnement des affaires au Sénégal. Le pays a ainsi fait une petite poussée pour gagner trois places et se classer 154^{ème} sur 183 pays. contre 157^{ème} l'année dernière, Selon le rapport de la Banque mondiale, il doit cette petite poussée à la facilitation de la création d'entreprise et au renforcement de l'accès au crédit en adoptant unanimement des amendements à deux actes uniformes de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique).

L'année 2012 marque également l'achèvement du processus de dématérialisation de la procédure de dédouanement. L'entrée en vigueur de la téléprocédure de dédouanement appelée «Gaïndé intégral» situe à 9 jours en moyenne les délais d'import et d'export de l'indicateur commerce transfrontalier. Il s'agit là d'une innovation majeure qui «permet aux opérateurs privés de faire leurs démarches administratives d'import-export à partir de leurs lieux de travail».

La mise en place de *bureaux d'accueil, d'orientation et d'information dans les ministères* participe des efforts de facilitation de l'accessibilité en termes d'information et d'offre de service. Des structures fortement sollicitées parmi lesquelles le palais de Justice, la Direction des transports terrestres du ministère des transports, la direction générale de la fonction publique, la Préfecture de Dakar, le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale des Impôts et Domaines(DGID), ont créé leur propre bureau d'accueil pour prendre davantage en charge les préoccupations, attentes et droits de leur clientèle.

Les résultats de l'enquête ménages réalisée en 2011-2012, portant sur l'appréciation de la qualité de l'accueil des citoyens dans un échantillon de services d'administration publique et parapublique attestent, au regard des résultats ci-dessous, de l'urgence à améliorer les dispositifs d'accueil dans l'administration. Le cumul des pourcentages de satisfaction « Satisfaisant » et « très satisfaisant » se présente comme suit :

Tableau 8 : Qualité de l'accueil dans les administrations

Sous-Secteurs	Niveau de satisfaction accueil (%)	Niveau de satisfaction de la qualité du service rendu (%)
Education	70,10	59,4
Energie	34,9	19,9
Police Gendarmerie	32,5,	40
Santé	59,4	57,7
Eau	53,3	49,4
Domaine	28,5	21,1
Agriculture	26,6	23,2
Transport	6,1	8,8
Etat civil	15,6	10,3

Source : Enquête ménages PNBG 2011-2012

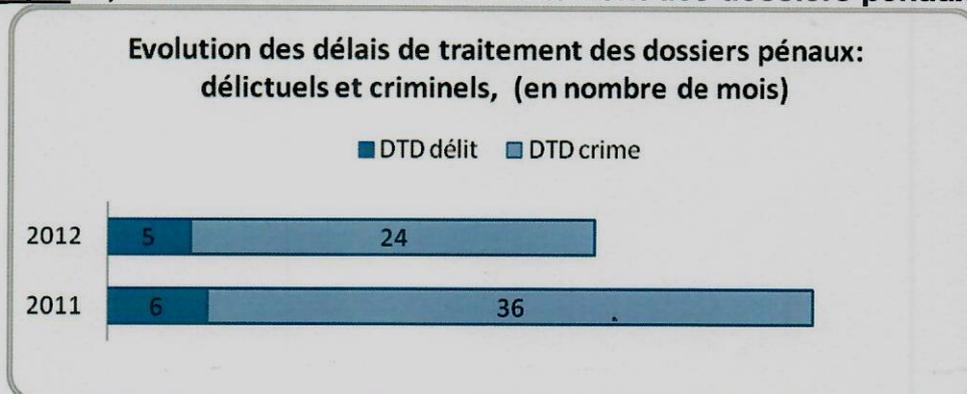
En l'état actuel, un service public parfois inaccessible (longues procédures administratives) et la mauvaise qualité de l'accueil et de l'orientation des usagers prévaut au sein de la grande majorité des administrations surtout celles fortement sollicitées. Les difficultés de systématisation d'enquêtes de perception du service public par les usagers sont à l'origine du déficit d'information sur les attentes et l'élaboration de normes de qualité dans l'administration à l'image de bien d'autres pays.

2.3.3. Justice, Droits de l'homme et équité et genre :

Le **sous-secteur de la justice** a connu en 2012 une évolution sur bien des aspects. Ainsi, on peut mentionner des avancées importantes notamment la réduction des délais de traitement des affaires pénales, **civiles et commerciales**.

Le délai moyen de traitement des affaires pénales délictuelles est passé de 6 mois à 5, soit une réduction de 1 mois. Sur la même période, le délai moyen de traitement des affaires criminelles a connu une évolution à la baisse de 1 an : passant de 3 ans à 2 ans.

Graphique 6 ; Evolution des délais de traitement des dossiers pénaux



Source : Rapport performance justice 2012, CEDAF

Parallèlement, **le délai moyen de traitement des affaires civiles et commerciales** s'est réduit en passant de 6 mois à 5 entre 2011 et 2012, soit une réduction d'un mois.

Dans le même registre, le **nombre moyen de dossiers traités** par les maisons de justice a connu une évolution sensible à la hausse passant de son niveau de 320 en 2011 à 350 en 2012. Les avancées dans le secteur de la justice ne s'en arrêtent pas là.

En effet, en matière de rapprochement de la justice des justiciables de nombreuses avancées sont notées :

- le nombre de justiciables assistés est passé de 1800 à 2300 entre 2011 et 2012 ;

- l'adaptation de la carte judiciaire par la mise en œuvre d'un programme dynamique de construction et de réhabilitation de tribunaux régionaux (Thiès, Kaolack, Saint-Louis, Ziguinchor,...) et la création des tribunaux de grande instance et d'instance ;
- la mise en œuvre d'un ambitieux programme dénommé Justice de proximité ;
- le renforcement des effectifs du personnel du Ministère de la Justice.

Le domaine de **l'équité, de l'égalité et du genre** a enregistré des progrès majeurs, salués à travers le monde entier par les organismes militant en faveur de l'émergence des femmes. En effet, avec le vote de la loi sur la parité absolue homme-femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives, l'Assemblée nationale est constituée de députées femmes à **43%** (65 femmes députées sur les 150) à l'issue des élections législatives de juin 2012 contre 24% pour la législature précédente.

Au niveau des institutions décentralisées électives (collectivités locales), le nombre de femmes reste très marginal. En effet, seules 13 collectivités locales sur 571 sont dirigées par une femme soit 2,28%. La répartition est la suivante : 5 au niveau des communes, 6 au niveau des communes d'arrondissement et 1 au niveau des communautés rurales.

Au sein de l'administration stratégique, la représentation des hommes et des femmes dans les Cabinets ministériels révèle un profil largement favorable aux hommes et cela pour toutes les fonctions définies au niveau stratégique : Ministre, Secrétaire général (SG), Directeur de cabinet (DC), Chef de cabinet (CC) et Conseiller technique (CT).

Globalement, les femmes ne représentent que 22% du personnel stratégique qui compose les cabinets ministériels étudiés.

Au niveau de la station ministérielle, la proportion des femmes est de 24% contre 76% pour les hommes, ce qui dénote une amélioration significative par rapport aux Gouvernements précédents où la représentation des femmes n'a jamais excédé 12%. Au niveau de la fonction de Secrétaire général, sur 15 ministères qui sont dotés de ce poste, on dénombre une seule femme, à cette station, au Ministère de l'Agriculture, soit un taux de représentation féminine au niveau de l'administration publique de 7%. Pour la fonction de Directeur de Cabinet, l'Administration publique compte en 2011, un taux de représentation de 14%. Le poste de Chef de cabinet est encore détenu largement par les hommes 3 femmes contre 28 hommes à ce poste, laissant apparaître, un taux de représentation féminine autour de 10%. Au niveau de la fonction de Conseiller technique, la présence des femmes est sensiblement plus significative avec une présence de 47 Conseillères pour 194 Conseillers, soit un taux de représentation des femmes de 20%.

En ce qui concerne **le taux de représentation des femmes dans la fonction de gestion administrative et financière**, sur un effectif de 28 chefs de Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) ou de Service de l'Administration Générale et de l'Équipement (SAGE), les femmes sont seulement au nombre de 03, soit un taux de parité de 16%.

2.3.4. Décentralisation et collectivités locales

Le sous-secteur de la **décentralisation et de l'aménagement du territoire** s'est renforcé en 2012 avec la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales.

Pour faire face aux charges induites par le transfert de compétences et assurer un développement participatif, l'Etat met à la disposition des collectivités locales le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD). La répartition du FDD est effectuée sur la base de trois (03) critères à savoir : le critère de compensation, le critère de fonctionnement et le critère relatif à l'appui aux services déconcentrés de l'Etat. Quant au Fonds d'Equipe ment des Collectivités Locales (FECL), il contribue à l'investissement dans les collectivités locales.

Sous ce rapport, le FDD et le FECL sont alimentés par des prélèvements respectifs de 3,5% et 2% sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'année précédente, en application de la loi n°2007-07 du 12 février 2007 modifiant les articles 58, 60 et 63 de la loi n°96-07 du 22 mars 1996.

Le montant de **16.822.910.000 F CFA**, alloué aux différents bénéficiaires, au titre du FDD de l'année 2012, a été réparti comme indiqué dans le tableau ci-après:

Tableau 9 : Répartition du FDD en 2012

Bénéficiaires du FDD	Nombre	Montants en FCFA	% du FDD
Régions	14	4 765 000 000	28,32%
Communes	126	4 681 100 000	27,83%
Communes d'arrondissement	46	276 000 000	1,64%
Communautés rurales	384	4 628 560 000	27,51%
Agences régionales de Développement (ARD)	14	950 000 000	5,65%
Services déconcentrés de l'Etat	182	282 250 000	1,68%
Agence du Développement local	1	300 000 000	1,78%
UAEL	1	50 000 000	0,30%
ARS	1	70 000 000	0,42%
AMS	1	160 000 000	0,95%
ANCR	1	630 000 000	3,74%
ANACS	1	30 000 000	0,18%
Total	772	16 822 910 000	100%

Source : Direction des Collectivités locales

S'agissant du Fonds d'Equipe ment des Collectivités locales (FECL), le montant s'élève à **12.500.000.000 F CFA** en 2012 et est ainsi réparti :

Tableau 10 : Répartition du FECL en 2012

Bénéficiaires du FECL	Nombre	Montants en FCFA	% du FECL
Régions	14	920 000 000	7,36%
Communes	126	1 293 000 000	10,34%
Communes d'arrondissement	46	322 000 000	2,58%
Communautés rurales	384	2 163 000 000	17,30%
Programme national de Développement local (PNDL)	1	4.200.000.000	33,60%
Programme Approche territoriale pour le Changement climatique (TACC)	1	100.000.000	0,80%
Programme francophone d'Appui au Développement local (PROFADEL)	1	312 000 000	2,50%
Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'emploi (AGETIP)	1	3 100 000 000	24,80%
Société pour la Propreté du Sénégal (SOPROSEN)	1	50 000 000	0,40%
Entente interrégionale pour la gestion de la zone sylvo-pastorale	1	30 000 000	0,08%
Groupement d'intérêt communautaire de Podor	1	10 000 000	0,24%
Total	577	12 500 000 000	100%

Source : Direction des Collectivités locales

Pour ce qui est du délai de mise à disposition des FDD et FECL, il faut noter que le délai de trois (3) mois ciblé, est loin d'être atteint. La réunion du Conseil national de Développement des Collectivités locales (CNDCL) qui répartit le FDD et le FECL, en grandes masses, a été tenue le 4 janvier 2012, les arrêtés interministériels signés le 7 février et les propositions d'engagements signées et envoyées le 12 février 2012 au Ministère de l'Economie et des Finances. Malgré ces diligences, la mise à disposition des fonds n'a été effective qu'aux mois de juin/juillet, accusant ainsi un important retard.

En ce qui concerne la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement dans le secteur de l'Education, seules 149 collectivités locales des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Louga en ont bénéficié en 2012. D'un montant d'un **milliard quatre-cent soixante-sept millions (1 467 000 000)** de francs, le BCI/Education décentralisé est réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous.:

Tableau n° 11 : Répartition du BCI/Education décentralisé par région

Régions dont les collectivités locales sont bénéficiaires du BCI/Education décentralisé	Nombre de bénéficiaires	Montants	Nombre de classes à construire
Diourbel	31	281 424 485	47
Fatick	25	263 461 220	44
Kaffrine	27	251 485 710	42
Kaolack	23	299 387 750	50
Louga	43	371 240 835	62
Total BCI/Education décentralisé 2012	149	1 467 000 000	245

Source : Direction des Collectivités locales

Par ailleurs, aucun comité économique et social (CES), qui doit être créé par décret auprès de chaque conseil régional conformément aux dispositions de l'article 31 du Code des Collectivités locales, n'est encore opérationnel.

Toutefois, le secteur de la décentralisation a enregistré des avancées avec la signature en 2012 des derniers décrets d'application de la loi relative à la Fonction publique locale.

De même, le nombre de collectivités locales est passé de 570 à 571 avec la création de la communauté rurale de Touba-lappé dans l'arrondissement de Ndindy, département de Diourbel.

III. ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

III. ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

3.1. Analyse globale de la programmation et de l'exécution budgétaire

Par programmation, il faut retenir les prévisions de réalisations prévus au Programme triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2012/2014 pour la première année 2012, mais aussi les modifications intervenues au cours de la gestion 2012, soit par loi de finances rectificative et/ou par actes modification de la loi de finances (virements et/ou transferts de crédits, décrets d'avances). Le PTIP ne fait pas l'objet de réajustement suite à ces modifications et serait à lui seul insuffisant pour mesurer les actions de l'Etat dans tous les sous-secteurs.

L'enveloppe du Programme triennal d'Investissements publics (PTIP) 2012/2014 s'élevait à la somme de *trois mille quarante-sept milliards neuf cent trente-neuf millions (3 047,939) de FCFA*. De ce montant, *deux mille sept cent cinquante milliards cinq cent seize millions 2 750,516) de FCFA* devaient contribuer à la réalisation du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du Document de Politique Economique et Social (DPES), soit **90,4%** du coût du programme; les **9,6%** restants, soit **297,423 milliards de FCFA** étant constitués de **85 milliards de FCFA** de réserve de gestion et **212,423 milliards de FCFA** essentiellement destinés à la couverture de dépenses de souveraineté au cours de la période 2012/2014.

Par axe stratégique du DPES, cette contribution du PTIP au financement du PAP/DPES est répartie comme suit.

Tableau 12 : Niveau de couverture de la programmation du PAP/DPES par le PTIP 2012/2014 (en millions F.CFA)

Axes stratégiques	Montant des investissements prévus sur la période triennale 2012/2014 (en millions FCFA)	%
1 : Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	1 877,763	68,2
2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	665,021	24,2
3 : Renforcement des principes fondamentaux de bonne gouvernance et promotion des droits humains	207,732	7,6
TOTAL	2 750,516	100

Source : PTIP 2012/2014

Ce taux prévisionnel de couverture de financements du PAP est la confirmation que globalement, le PAP/DPES a été le cadre de référence de la programmation budgétaire.

Ce constat basé sur les chiffres devrait cependant être prouvé par une programmation basée sur des projets et/ou programmes d'investissement et d'actions prioritaires au niveau de chacun des sous-secteurs ou domaines et par axe stratégique du PAP/DPES (scénario tendanciel) pour l'année 2012.

Avant d'analyser la programmation et l'exécution financière par axe stratégique et par sous-secteur, on peut d'ores et déjà dire que le reclassement auquel on est parvenu à partir du PTIP et du BCI 2012 a permis de constater que globalement, pour ce qui concerne les prévisions de dépenses en capital au titre de l'année sous revue (cf. tableau 1 en annexe), il y a un gap de couverture du PAP d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois milliards trois cent trente-cinq millions (483.335.000 000) de FCFA. Les écarts les plus notoires ont été constatés au niveau des sous-secteurs ci-après.

Tableau 13 : Taux de couverture de la programmation du PAP/DPES par le – BCI pour l'année 2012 par sous-secteurs en millions F.CFA)

Sous-secteurs ou domaines	Programmation		% ¹² B/A
	PAP 2012 (A)	BCI 2012 (B)	
I Energie	209 405	112 674	53,81
Infrastructures de transport	424053	138 279	32,61
Education/formation	98 455	61 231	62,19
Eau potable et assainissement	79 427	42 832	53,93
Habitat et cadre de vie	33 086	8 823	26,67
Environnement et gestion des ressources naturelles	31 801	21 226	66,94
Administration et réforme de l'Etat	15 102	66 471	440,15
Tic et communication	6 280	22 704	361,53
Hydraulique agricole	12 109	19 216	158,69
Pêche et aquaculture	7 200	11 161	123,99
Décentralisation	35 488	38 300	73,25
Réduction des risques et catastrophes	2 000	4 680	234
Justice	4 964	6 936	130,88
Sécurité alimentaire	6 169	7 102	115,12
Entrepreneuriat	1 375	2 085	151,64
Jeunesse	750	1 335	178
PME	3 767	4 219	110,46
Genre et équité	440	792	180
Elevage	9 810	10 120	103,16

Source : UCSPE

Outre le fait que, globalement, la programmation 2012 n'a pas été en parfaite cohérence avec le PAP/DPES, il faut noter des écarts relativement importants en défaveur du PAP, dans des sous-secteurs prioritaires comme l'énergie, les infrastructures de transport, l'éducation et la formation et l'eau et l'assainissement. Les quelques gains de programmation notés au profit de certains sous-secteurs sont faibles par rapport aux gaps de programmation constatés par ailleurs.

Il faut souligner que l'écart en valeur absolue de 51,369 milliards FCFA enregistrés au profit du sous-secteur Administration et réforme de l'Etat est plus favorable au volet *Equipements administratifs* qu'à celui de *Réforme de l'Etat*. Autrement dit, les services de

¹² Voir justifications au tableau 15

l'Etat s'équipent et s'abritent plus qu'ils ne se réforment ; les équipements dont il s'agit n'étant pas souvent acquis dans le cadre de programmes de réforme.

Par axe stratégique du PAP/DPES, il n'y a qu'au niveau de l'axe 3 que l'écart global de programmation, toutes sources de financement confondues, est favorable au PAP de plus 31,741 milliards FCFA. Au niveau des deux autres axes les écarts sont largement négatifs, l'écart négatif le plus important étant noté au niveau de l'axe 1 qui est -396,840 milliards FCFA, comme l'indique le tableau en annexe

En termes de réalisations financières globales, le tableau ci-après montre un taux de réalisation de 72% par rapport aux prévisions, compte tenu de la subvention de 105 milliards FCFA du budget de fonctionnement. En ne tenant pas compte de cette subvention, ce taux se ramène à 46%, ce qui est au-dessous de la moyenne.

Tableau 14 : Situation d'exécution budgétaire du sous-secteur énergie

Ressources internes BCI		Ressources extérieures		Fonctionnement		Total		% R/P
Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	
37 090	24 943	75 584	26 778	105 000	105 000	217 674	156 721	72

Source : UCSPE

Au niveau des principaux sous-secteurs et domaines prioritaires, la situation de l'exécution financière par axe stratégique se présente comme suit.

3.2. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire par axe stratégique

3.2.1. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 1

3.2.1.1. Secteurs productifs

En raison de l'importance de la population active qu'il mobilise et de sa contribution au PIB qui certes n'atteint pas encore le niveau souhaité, **le sous-secteur de l'agriculture** fait partie des principaux leviers de relance de l'économie nationale.

Les réalisations financières du sous-secteur en 2012 sont évaluées à la somme de 120,288 milliards FCFA sur des prévisions de 114,790 milliards FCFA, soit un taux d'absorption des ressources de 105%. Cette performance est due aux bons résultats enregistrés aussi bien par l'Etat et les PTF dans l'utilisation des ressources budgétaires (respectivement 100% et 121%).

Il faut cependant souligner le fait que dans la loi de finances initiale, des crédits d'un montant de 43 milliards FCFA étaient inscrits au titre 6 (dépenses de transferts en capital). Ce qui signifie que l'exécution financière réelle ne peut être vérifiée qu'auprès des services financiers des entités autonomes après lesquelles les ressources budgétaires ont été transférées par l'Etat.

Concernant le sous-secteur de **l'élevage**, il joue un rôle primordial dans la satisfaction des besoins alimentaires en produits carnés et laitiers. Il contribue à la croissance du PIB nationale à hauteur d'environ 4%. Cette importance justifie les efforts budgétaires de l'Etat qui, en 2012, a alloué au secteur des ressources budgétaires d'un montant de

10,120 milliards de FCFA sur lesquels 8,398 milliards ont été réalisés, soit un taux d'exécution de 83%.

S'agissant de la **pêche et de l'aquaculture**, le sous-secteur a enregistré une contreperformance en 2012 en utilisant que 48% des moyens financiers mis à sa disposition. En effet, sur des prévisions budgétaires de 11,161 milliards FCFA, seuls 5,353 milliards FCFA ont été mobilisés. Cette contreperformance serait essentiellement due au faible taux de tirages sur les prévisions de ressources extérieures qui s'élevaient à 7,5 milliards FCFA sur lesquels seuls 972 millions ont été décaissés, ce qui donne un ratio exécution sur prévision de seulement 13%. Un décaissement n'a été effectué sur les 3 milliards et les 1,5 milliards de FCFA programmés respectivement sur financement indien et espagnol de la phase 2 du programme «chaîne de froid».

Concernant les **PME**, le domaine d'activités est classé par le PTIP dans le sous-secteur des mines où il occupe une place relativement faible en raison de son caractère privé ; l'Etat ne se limitant qu'à la création du cadre de facilitation de l'insertion des acteurs. Cela explique la faible prévision de 100 millions FCFA sur ressources internes du BCI entièrement réalisées. Pour ce qui concerne les PTF, seuls l'Italie et l'Allemagne interviennent dans le domaine en participant au financement des projets relatifs au volet PME de la Plateforme d'Appui au Secteur Privé (PLASEPRI) et au Programme d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance des PME et à la Performance du Secteur de la Micro finance (PACC), pour lesquels 2,682 milliards FCFA et 1,379 milliards FCFA ont été respectivement programmés en 2012. Sur ces prévisions de tirage, seuls 997 millions FCFA ont été décaissés sur les 1,379 milliards. La PLASEPRI a connu, depuis son financement, des difficultés de mobilisation dues notamment à des problèmes de garanties des émigrés de retour d'Italie.

Concernant le **sous-secteur de l'industrie**, en raison de sa contribution au PIB (14% en 2011), il joue un rôle non négligeable dans l'activité économique et social. L'activité industrielle doit être majoritairement menée par le secteur privé, la puissance publique doit quant à elle veiller, entre autres mesures d'accompagnement, à appuyer les entreprises industrielles en difficultés et à ce que l'environnement des affaires soit propice à l'essor industriel. Les projets et programmes d'investissement financièrement exécutés en 2012 à hauteur de 4,284 milliards FCFA contribuent à l'atteinte de ces objectifs. Cette réalisation financière représente 138% des prévisions qui se chiffraient à 3,117 milliards FCFA. La performance ainsi enregistrée a été possible grâce aux bons résultats de l'exécution financière notés au niveau des ressources internes du BCI (100%) et des ressources extérieures (155%).

S'agissant de la **micro finance**, c'est un domaine d'activités du sous-secteur industriel, dominé par l'initiative privée et pour lequel l'Etat, appuyé par des PTF, joue un rôle de facilitateur et d'impulsion. Au titre de l'année sous revue, 3,107 milliards FCFA ont été prévus dans la loi de finances. Les réalisations totales se sont chiffrées à 585 millions FCFA, soit un faible taux d'exécution de 19% dû à la contre-performance de réalisation de 14% constatée au niveau des tirages sur les ressources extérieures, notamment pour le projet Mobile banking mutualisé pour aucun tirage n'a été effectué sur une prévision d'un milliard FCFA.

Depuis bientôt une dizaine d'années, le **sous-secteur du commerce** fait partie des grands pourvoyeurs d'emplois surtout en milieu urbain. Il contribue durant cette période à environ 17% de la richesse nationale. Les projets mis en œuvres en 2012 contribuent à lever les contraintes qui freinent cependant, l'élan du sous-secteur, notamment la

faiblesse des exportations, l'insuffisance de l'approvisionnement du marché intérieur et le niveau relativement élevé des prix. Ainsi, en 2012, des investissements d'un montant de 1,221 milliards FCFA ont été réalisés sur des prévisions totales de 2,262 milliards, soit un taux d'exécution financière de 54% légèrement supérieur à la moyenne.

Le rôle éminemment important de **la culture** en tant que facteur de cohésion sociale et de renforcement des valeurs identitaires nationales ne se reflète malheureusement pas par un niveau aussi important des investissements dans le sous-secteur. En 2012, il a été noté une faiblesse de moyens budgétaires alloués, constitués seulement de ressources internes. En effet, seuls 1,251 milliards FCFA sur lesquels 520 millions ont été consommés, soit un faible taux d'absorption de 42%.

Concernant le sous-secteur du tourisme, il fait partie des principaux pourvoyeurs de devises et fait du Sénégal la plus importante destination de l'Afrique de l'ouest. Dans son rôle de création du cadre permettant aux investisseurs privés de s'installer, l'Etat intervient dans la promotion des initiatives touristiques de développement touristique en aménageant notamment les localités à potentiel touristique avéré telles que les zones sud, centre et nord du pays. Ce rôle d'impulsion limite d'investisseur qu'assume l'Etat le niveau des interventions entièrement financées sur ressources internes. Ainsi, en 2012, les autorisations d'engagement ouvertes dans la loi de finances étaient de 508 millions FCFA. Le niveau d'exécution a été appréciable se situant à 76%, soit 386 millions F.CFA en valeur absolue.

3.2.1.2. Secteurs d'appui à la production

Les difficultés d'ordre structurel rencontrées par le sous-secteur de l'énergie, au cours de l'année 2012, ont obligé le gouvernement à prendre des mesures urgentes d'assainissement en subventionnant le Fonds de Soutien de l'Energie (FSE) par le budget de fonctionnement à hauteur 91 milliards FCFA (61 milliards dans la loi de finances initiales et 30 milliards dans la loi de finances rectificative). Sur ressources propres provenant de taxes, le FSE a mobilisé environ 14 milliards FCFA, soit au total 105 milliards F.CFA programmés durant l'année sous-revue pour le sous-secteur. A cette somme, il faut ajouter, en termes de prévisions, 27 milliards inscrits en prévisions de dépenses en capital dans la loi de finances 2012 au profit du FSE. Au total, 132 milliards FCFA ont ainsi été prévus pour la seule composante électricité du sous-secteur.

Si l'on tient compte de toutes les composantes du sous-secteur, la programmation se présente comme suit : (i) BCI + PTF : 112,674 milliards, (ii) BFCT : 105 milliards, soit globalement 217,674 milliards F.CFA contre une programmation totale du PAP/DPES de 209,405 milliards F.CFA pour la même période, soit en valeur absolue 8,269 milliards FCFA de plus et en valeur relative 4 %.

Le sous-secteur des **infrastructures de transport** est celui qui a le plus été doté de ressources budgétaires en 2012 en recevant 20% de l'enveloppe budgétaire totale affectée aux dépenses en capital de la loi de finances de cette année. La réalisation de grands projets et programmes d'investissement ont ainsi été prévue pour une enveloppe de 138,279 milliards se composant comme suit : (i) 103,06 milliards FCFA sur ressources internes et 35,219 milliards FCFA sur ressources externes.

Le taux de réalisation a été particulièrement faible s'élevant à seulement 29%. Cette contreperformance du sous-secteur serait essentiellement due au contexte socio

politique de l'année sous revue qui n'était favorable à la réalisation de grands travaux tels que ceux de l'autoroute à péage Dakar-Diam Niadio, le prolongement de l'autoroute à péage AIDB-Mbour-Thiès, la réhabilitation des routes Richard Toll-Ndioum et Ziguinchor-Vélingara, la voie de dégagement 2^{ème} section CICES Golf et la phase 1 3^{ème} section Golf-KeurMassar et la route Linguère-Matam.

3.2.2. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 2

3.2.2.1. Accès aux services sociaux de base

Le sous-secteur de **l'éducation et de la formation** constitue l'un des sous-secteurs auxquels l'Etat accorde une importance particulière en raison du rôle qu'il joue dans la réduction des inégalités sociales et la lutte contre la pauvreté par le développement du capital humain. Aussi, depuis le début des années 2000, le gouvernement a-t-il élaboré le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) décliné en trois composantes : l'accès, la qualité et la gestion.

Pour faire face aux nombreuses difficultés rencontrées au niveau de ces trois aspects du système éducatif, des ressources importantes sont mobilisées chaque année totalisant plus du 1/5 du budget de l'Etat. En 2012, 61,231 milliards F.CFA ont été prévus dans la loi de finances sur lesquels 46,982 milliards FCFA ont été exécutés,

Le taux d'exécution du titre 3 (dépenses de fonctionnement) a été légèrement amélioré passant de 97% en 2011 à 97,89% en 2012 et dépasse la cible (95%) ; celui du titre 5 (dépenses d'investissement) a connu une forte progression passant de 38% en 2011 à 77,43% en 2012, et contribue à l'atteinte des OMD du sous-secteur, notamment en ce qui concerne l'accès. Cette performance s'explique par le dénouement d'un certain nombre de marchés qui ont permis de réaliser des projets très importants en 2012. Ainsi, à la date du 31 décembre 2012, 67% des travaux des salles de classes et 64% des blocs administratifs prévus dans le FTI (2009-2012) ont été réalisés.

Concernant la **santé et la nutrition**, l'évolution politique récente a montré une réaffirmation de la volonté de l'Etat de faire de ce sous-secteur, une prioritaire où toutes les activités menées doivent permettre un accès universel inclusif à des services de qualité. Les investissements prévus dans la seconde phase du Plan national de Développement sanitaire (PNDS) pour la période 2009-2018, visent à atteindre quatre (4) principaux objectifs, à savoir (i) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto juvéniles, (ii) accroître les performances dans les domaines de la prévention et de la lutte contre toutes les maladies, (iii) renforcer durablement le système de santé et (iv) améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Au cours de la gestion 2012, le sous-secteur a enregistré une bonne performance en termes de réalisation des investissements programmés. Sur des prévisions budgétaires globales (Etat et PTF) de 50,742 milliards FCFA, 55,670 milliards FCFA ont été ainsi ordonnancés et/ou décaissés, soit un taux d'exécution de 110%. Cette performance est essentiellement au bon comportement de la mise en œuvre du budget aussi bien pour les dépenses assignées au Trésor public qu'à celui des paiements directs par les PTF qui ont respectivement enregistré des taux d'exécution de 81% et 130%.

L'accès à l'eau potable à des conditions de salubrité convenable reste et demeure un des objectifs majeurs de l'Etat. C'est la raison pour laquelle a été initié le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) pour la période 2005-2015. A cet

engagement est venu s'ajouter la nouvelle dynamique de lutte contre les inondations déclinée par les autorités gouvernementales dans un programme décennal de lutte contre ce phénomène avec une phase d'urgence 2012/2013 qui devrait permettre d'améliorer considérablement le cadre de vie des populations urbaines des inondables.

Les réalisations enregistrées en 2012 dans le sous-secteur représentent 68% des prévisions budgétaires, d'un montant de 42,832 milliards FCFA. Ces investissements ont contribué à l'amélioration de l'accès des populations bénéficiaires à l'eau potable et du taux d'accès des ménages à l'assainissement, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Une saine gestion des **ressources naturelles et de l'environnement** doit permettre de lutter contre les contraintes qui inhibent le développement du sous-secteur et qui ont pour noms : (i) la dégradation des terres, (ii) la diminution des forêts, (iii) la détérioration des écosystèmes particuliers, (iv) l'invasion des plans d'eau par des plantes aquatiques envahissantes.

Les investissements programmés au cours de la période sous revue contribuent à l'atteinte des objectifs fixés pour relever ces défis. Ils ont été arrêtés à la somme de 21,286 milliards F.CFA. Les réalisations financières ont cependant été au-dessous de la moyenne s'établissant à seulement 43% des prévisions. Cette contreperformance résulte essentiellement du très faible taux de décaissement sur les ressources extérieures attendues, qui est de 26%. Les objectifs de gestion axée sur les résultats des différents programmes du sous-secteur n'ont ainsi pas pu être atteints.

Le sous-secteur de **l'habitat et du cadre de vie** revêt un caractère transversal en ce que la qualité de ces deux composantes doit être une préoccupation pour tous les sous-secteurs d'activités. Aussi, l'habitat social et le cadre de vie constituent-ils une priorité du gouvernement qui leur accorde en conséquence d'importantes ressources budgétaires.

Au titre de la gestion budgétaire 2012, un programme d'investissement de 8,323 milliards FCFA devait être réalisé, dont 500 millions attendus de la BID, n'ont pas été décaissés. Le taux d'exécution sur ressources internes du BCI a été appréciable s'établissant à 89% des prévisions.

3.2.2.2. Protection sociale et gestion des risques et catastrophes

La protection sociale des groupes vulnérables constitue une préoccupation des autorités gouvernementales. Les femmes, les jeunes et enfants, les personnes âgées en situation de vulnérabilité et les handicapés sont les principales cibles. La politique jusqu'en 2012 mise en œuvre par le gouvernement a beaucoup contribué à la promotion du sous-groupe des groupements de promotion des femmes mais a laissé d'autres cibles dans des situations difficiles.

Les investissements réalisés en 2012 consistaient à réduire la pauvreté des groupes vulnérables. Ils se chiffrent à 5,375 milliards FCFA, ce qui représente 59% des prévisions de 9,172 milliards F.CFA, toutes sources de financement confondues.

S'agissant de **la réduction des risques et catastrophes**, le Sénégal devait poursuivre deux objectifs stratégiques qui consistaient à

- promouvoir des stratégies et des mécanismes de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) à travers l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle

de RRC, la coordination de l'action de l'Etat en mer, la mise en place d'un système d'alerte national précoce de RRC et la mise en place de mécanismes d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophes ;

- renforcer la maîtrise des accidents liés aux catastrophes d'origine technique et/ou naturelle par l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de contingence au niveau national et régional et la création d'une synergie entre les structures sectorielles et décentralisées pour une meilleure coordination des interventions.

Au titre de l'année 2012, le projet de prévention des catastrophes logé au Ministère de l'Intérieur a mobilisé 4,539 milliards FCFA sur une prévision de 4,680 milliards FCFA, ce qui correspond à un taux d'absorption des autorisations d'engagement de 97%.

3.2.3. Analyse de la programmation et de l'exécution budgétaire de l'axe 3

La bonne gouvernance économique et financière, notamment une administration vertueuse des affaires publiques est un gage de transparence, de justice, d'équité et d'économie. Aussi, l'amélioration de la gestion des finances publique qui est au cœur de la gouvernance économique et financière a-t-elle été, de tout le temps, une préoccupation des autorités sénégalaises. Ainsi, depuis 2003, un programme de réformes budgétaires et financières a été adopté et continue d'être mise en œuvre. La gestion budgétaire et comptable, la gestion de la commande publique constituent deux des principaux domaines pour lesquels des améliorations substantielles ont opérées depuis 2002.

Les investissements effectués au cours de la gestion 2012 ont concerné le Programme national de bonne gouvernance, le Projet de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence qui vise à favoriser une intégration des principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources financières de l'Etat, le Centre National de Traitement de l'Information Financière (CDENTIF) et le projet Gouvernance et financement de l'enseignement supérieur. 9,310 milliards F.CFA ont prévus en 2012 et 5,876 milliards F.CFA réalisés, soit 63% de taux d'exécution.

S'agissant de **la justice**, les principaux investissements réalisés l'ont été dans le cadre de la mise en œuvre des projets de construction de juridictions, de l'achèvement du nouveau Palais de Justice et du Programme sectoriel de la justice appuyé par l'Union Européenne.

Le taux d'exécution réalisé de 85% réalisé en 2012 constitue une bonne performance à saluer. Sur des prévisions de 6,836 milliards F.CFA en effet, 5,792 milliards F.CFA ont été exécutés dont 5,465 milliards sur ressources internes de l'Etat/

En matière de **décentralisation**, il a été mobilisé d'importantes ressources budgétaires en 2012 en recevant dans la loi de finances 38,300 milliards F.CFA pour le volet dépenses d'investissement toutes sources de financement confondues et en enregistrant des réalisations évaluées à 32,55 milliards F.CFA, soit 85% de taux de mise en œuvre. Le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) a mobilisé presque entièrement les 14,9 milliards F.CFA qui lui étaient alloués pour la gestion compétences transférées et qui est jugées encore insuffisantes par les autorités administratives décentralisées. Par ailleurs, pour le PRECOL, 13,941 milliards F.CFA ont été décaissés sur les prévisions de tirages attendues sur les financements de l'AFD et de la Banque Mondiale.

Globalement, les taux de couverture de la programmation du financement du PAP par le PTIP par axe stratégique du DPES se présentent comme suit

- Axe 1 : 53,89 % ;
- Axe 2 : 63,13 %,
- Axe 3 : 135,30%.

Soit en moyenne des trois axes, 84,44% de programmation du PAP couverte par le PTIP pour l'année 2012.

Les sous-secteurs ci-après ont enregistré des taux de couverture de leur programmation par le PTIP de loin supérieurs à 100%. Le tableau ci-après explique l'origine de ces taux.

Tableau 15 : Justification des pourcentages de taux couverture de programmation égaux ou supérieurs à 100%

Sous-secteurs ou domaines	Taux de programmation couverte	Justifications
Tic et communication	361,53	Sur ressources internes, seuls 1,280 milliards étaient prévus au PAP pour 2012 alors que dans le PTIP 2012/2014, 18,429 milliards ont été programmés
hydraulique agricole	158,69	Les PTF et l'Etat ont révisé à la hausse la programmation de 7 milliards par rapport à ce qui était initialement prévu
genre et équité	180,00	La programmation du PTIP a quasiment doublé celle du PAP en raison des montants importants prévus en 2012 sur ressources internes pour les projets genre (FNUAP) et appui à la sneeg
Jeunesse	178,00	L'écart en faveur du PAP provient de la programmation sur ressources internes qui a été plus importante que ne le prévoyait le PAP et a particulièrement concerné l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes et le fonds national pour l'emploi
prévention des risques et catastrophes	234,00	Le PAP prévoyait 2 milliards d'investissement pour 2012. Pour lutter contre les inondations survenues en 2012, 4,680 milliards de F .CFA ont été prévus dans la loi de finances
administration publique et réforme de l'Etat	440,15	Ce taux résulte des fortes sommes programmées au sous-secteur « Equipements administratifs » code 47 du PTIP, plus de 66 milliards alors que le PAP ne prévoyait qu'une quinzaine de milliards pour tout le domaine

S'agissant des taux d'exécution, on note au niveau du sous-secteur des sports et de celui de la micro finance des taux particulièrement faibles, respectivement de 16 et 19%.

Pour le premier sous-secteur, cette contreperformance est essentiellement due (i) au fait que sur les ressources internes programmées de 2,027 milliards de F.CFA, seuls 628 millions de F.CFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 31% ; (ii) sur les prévisions de tirage de 1,997 milliards de F.CFA sur le financement de la chine pour la construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives, aucun décaissement n'a été enregistré en 2012.

Concernant le second sous-secteur de la micro finance, la contre performance résulte du bas taux de décaissement noté les prévisions de tirage du projet mobile banking mutualisé financé par la République Fédérale d'Allemagne. En effet, seuls 35 millions de F.CFA ont été décaissés sur des prévisions d'un milliard de F.CFA.

IV. PERSPECTIVES

IV. PERSPECTIVES

La croissance économique devrait être tirée à court et à moyen terme par les secteurs primaire et secondaire. A cet égard, l'assainissement des finances publiques entamé en 2012 devrait être poursuivi pour ramener le déficit budgétaire et la dette à des niveaux soutenables et dégager des ressources destinées au financement de grands projets dans les sous-secteurs de l'agriculture, des infrastructures routières et de l'énergie.

Pour le sous-secteur de l'**agriculture**, il s'agit d'accélérer la modernisation par : (i) la réforme du foncier, (ii) la poursuite des investissements lourds (aménagements, équipements, etc.), (iii) la capitalisation des résultats de la recherche, (iv) l'utilisation de l'approche chaîne de valeur et (v) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation.

La restructuration du secteur de l'**énergie** devra être poursuivie pour améliorer la distribution de l'électricité. Ceci passera nécessairement par le renforcement des capacités de production et de stockage, l'amélioration du réseau de distribution et la diversification des modes de production.

Dans le cadre de la restructuration, l'Etat signera avec la SENELEC un contrat de performance pour la période 2013-2015, en vue de fixer des objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Aussi, le gouvernement s'est résolument engagé vers un mix énergétique qui est en marche et qui permettra d'ici 2017 d'avoir 20% d'énergies renouvelables, 25% de charbon, 26% de fuel lourd et environ 20% de gaz naturel avec l'introduction du gaz naturel liquéfié. Le parc de puissances au gaz pourrait évoluer à plus de 35% avec la conversion de puissance au fuel existant à la SENELEC. Le mix énergétique permettra de produire à un coût acceptable et de réduire la compensation tarifaire qui est de 105 milliards en 2012 et qui devra se limiter en 2013 à 80 milliards.

Pour atteindre ce mix qui doit aboutir à la production du kWh à un coût acceptable, le gouvernement a renoncé à trois centrales qui étaient initiées par le plan TAKKAL pour une puissance cumulée de 210 MW. Il s'agit des groupes conteneurisés, d'une barge et d'une centrale à Malicounda. L'option des centrales à charbon a été maintenue et les discussions ont été relancées sur le développement de l'hydroélectricité dans le cadre de l'OMVS et l'OMVG, ainsi que sur l'introduction du gaz naturel liquéfié, l'achat d'électricité produite à partir de la Mauritanie avec du gaz et sur les énergies renouvelables. La Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) est en train de négocier avec la société sud-coréenne KEPCO pour construire une centrale à charbon de 250 MW, constituée de deux unités de 125 MW et destinée à couvrir la moitié des besoins en électricité du pays. Cette centrale pourra produire la moitié de l'électricité dont le Sénégal a besoin et à terme, son kilowatt/heure coûtera 68 FCfa et permettra au Sénégal d'économiser 42 FCFA par kilowatt/heure, soit 82 milliards F Cfa par an et 2065 milliards F CFA sur 25 ans.

Dans le domaine de l'**électrification rurale**, le montant total des investissements prévus est de 11,4 milliards FCA et le nombre d'abonnés à raccorder au bout de 3 ans est de 27 000 soit environ 297 000 habitants, à travers l'électrification de 225 villages par réseau électrique et 250 autres par systèmes solaires photovoltaïques.

L'élevage devrait profiter des performances du secteur agricole avec l'augmentation des quantités fourragères liée aux bonnes conditions pluviométriques. En adoptant une stratégie culture fourragère, les productions de lait et de viande vont connaître une hausse pour les années à venir.

S'agissant de l'agriculture, il s'agit de :

- accroître les montants du **programme d'équipement du monde rural** qui passent de **200 millions** en 2012 à **4,8 milliards de FCFA** en 2013 soit 24 fois plus ;
- accroître les Dotations du **programme de reconstitution semencier** qui passent de **150 millions de FCFA** en 2012 à **5 milliards de FCFA en 2013**, soit 33 fois plus.
- allouer une enveloppe de **3,5 milliards FCFA** au titre de la dotation des **Fonds de sécurisation du crédit rural** qui n'ont point été dotés ces dernières années ;
- Augmenter les dotations du Programme national de Développement local, qui passent de **332 millions de FCFA** à **4,2 milliards** ; soit une **multiplication par 12**

Dans le domaine de l'**industrie**, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'accroître la contribution du secteur dans la formation du Produit intérieur brut (PIB) à 25% d'ici l'horizon 2020. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a mis en place la Politique de redéploiement industriel (PRI) bâtie autour de quatre principes dont l'accès aux activités industrielles ayant un caractère technologique avancé, la promotion d'une industrie locale décentralisée sur toute l'étendue du territoire.

Les autres principes de la PRI sont le renforcement des synergies intersectorielles (industrie, artisanat et agriculture) et l'intégration dans l'économie sous-régionale, régionale et mondiale. Les objectifs visés à travers cette nouvelle démarche sont la mise à niveau du secteur industriel et le développement endogène.

Il s'agira surtout d'agir pour la promotion durable des petites et moyennes entreprises industrielles capables, de transformer les produits locaux, de créer de la valeur ajoutée et des emplois stables pour les jeunes.

Concernant le sous-secteur des **PME**, il est prévu : (i) le démarrage imminent du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) ; (ii) la création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS) et d'un Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP) destinés aux PME et (iii) la création de la BNDE devraient faciliter le développement des PME et le financement des porteurs de projet.

Les efforts fournis depuis plus d'une décennie dans le domaine de l'éducation, de la santé, l'hydraulique, l'assainissement, la protection sociale et le développement durable ont permis d'améliorer substantiellement les performances surtout en matière d'accès. Il s'agit dans le court et moyen terme de :

- renforcer les stratégies d'amélioration de l'offre publique d'éducation dans une perspective d'inclusion et de maintien à l'école des populations vulnérables.

- renforcer le pilotage au niveau de l'Enseignement supérieur, à travers des réformes prenant en compte la généralisation des contrats de performance et l'élargissement de la carte universitaire : construction de nouvelles universités à savoir la deuxième université de Dakar (2016-2017), l'Université du Sine-Saloum de Kaolack (USSK, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine en 2015-2016), l'Université du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel).
- mobiliser plus de fonds pour satisfaire à la fois l'exigence d'une prise en charge complète et globale, mais également celle de la gratuité totale pour les malades du 3^e âge.
- poursuivre la dissémination des services de santé adaptés aux Adolescent(e)s/jeunes.
- adopter un cadrage macro- social basé sur une politique de création et de protection de revenus, en appui à la stratégie de croissance accélérée ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique environnementale avec la réalisation d'actions de reforestation et de la lutte contre la dégradation des terres;
- donner la priorité à la planification spatiale pour une meilleure organisation de l'occupation du sol ;
- faire de la promotion de l'Habitat social, une priorité visant, grâce à l'appui de l'Etat, à garantir une production plus importante de logements et parcelles, ainsi que l'équité dans l'accès au logement. la maîtrise des réserves foncières et une gestion plus rigoureuse des assiettes et des terres du Domaine national.

Dans le domaine de la **gouvernance judiciaire**, il s'agit de poursuivre la dynamique des réformes dans les domaines suivants : l'éradication des causes de longues détentions provisoires, la mise en place d'une Commission nationale d'indemnisation des victimes de détention provisoire anormalement longue ou ayant causé un préjudice d'une particulière gravité, le statut des magistrats, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'organisation judiciaire, la composition et la compétence des Cours d'Appel, des TGI, TI et l'aménagement de l'organisation judiciaire.

Par ailleurs, les perspectives dans le sous-secteur de la **décentralisation et l'aménagement du territoire** tournent essentiellement autour de la mise en place de l'acte III de la Décentralisation (élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'acte III, un nouveau découpage administratif, etc....).

Dans le domaine des infrastructures et du transport, il s'agit de mener :

- un vaste programme de construction de pistes rurales et de production ;
- le désenclavement et l'amélioration de la mobilité ;
- les travaux de construction et de bitumage de la route Fatick- Bambey ;

- les travaux de la voirie de KeurMassar ;
- les travaux de construction de la route Linguère - Matam Section Boulal - Ranérou – Ourossogui ;
- l'achèvement des travaux de construction des 03 Ponts de Matam ;
- les travaux de construction de la route Cap Skiring- Djembering ;
- les travaux de réhabilitation de la route Kafountine - Diouloulou
- les travaux de construction de la VDN 3^{ième} Section: Golf Club Guédiawaye.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, il s'agit de :

- poursuivre le processus de réforme des finances publiques, en généralisant la budgétisation par objectifs conformément aux directives de l'UEMOA ;
- poursuivre la rationalisation des structures administratives et la modernisation de la gestion des ressources humaines par la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat ;
- généraliser la gestion axée sur les résultats à tous les domaines du développement et à tous les niveaux de l'Administration publique (centrale et décentralisée) ; à cet effet, la systématisation des contrats de performance devient une exigence pour tous les services de l'Etat ;
- renforcer les ressources des collectivités locales en révisant à la hausse les dotations du FDD et du FECL ;
- renforcer la décentralisation en systématisant la territorialisation des politiques publiques, dans le sens de réduire les écarts de développement entre Dakar et les régions périphériques ;
- généraliser l'approche genre et droits humains dans toutes les politiques publiques en responsabilisant davantage les femmes et autres groupes vulnérables

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'analyse des résultats enregistré, l'économie sénégalaise a connu en 2012 un regain d'activité favorisé par la bonne campagne agricole et le renforcement de la mise en œuvre du Plan de restructuration du secteur de l'énergie, qui s'est traduite par une nette amélioration de la fourniture d'électricité.

Le secteur primaire a enregistré des performances qui n'ont pas eu cependant, un effet d'entraînement sur les secteurs secondaire et tertiaire. En effet, ces secteurs ont fait les frais des contreperformances des activités extractives, des industries alimentaires, des BTP, du transport, de l'hébergement et de la restauration, mais aussi du commerce et des services immobiliers.

Pour les secteurs sociaux, les résultats restent globalement mitigés. Des efforts restent à faire même si les chances d'atteindre certains OMD sont quasi-compromises, particulièrement pour le sous-secteur de l'assainissement.

Dans le cadre de la Protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, les résultats ne sont pas encore très satisfaisants, malgré tous les efforts amorcés pour mettre en œuvre les actions prioritaires. Les ressources allouées demeurent toujours insuffisantes.

Des progrès remarquables ont été enregistrés dans le domaine de la gestion des finances publiques avec l'amélioration du cadre de gestion de la politique économique à travers la mise en œuvre de l'ISPE et le respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Dans le cadre de la Gouvernance locale, les réformes en cours sur la décentralisation vont faciliter la mise en œuvre du programme de territorialisation du développement.

Au titre des recommandations, une attention particulière doit être portée à ce qui suit.

- Le Gouvernement doit promouvoir une agriculture moderne qui encourage l'agro-business tout en préservant le développement des exploitations familiales dans le sens d'accroître la production céréalière, en vue d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires. Aussi, le problème de l'emploi des jeunes pourrait, en partie, trouver une solution, dans ce sous-secteur prioritaire, porteur de croissance et de développement durable.
- En outre, le développement des PMI par une approche industrielle intégrée permettrait de créer des chaînes de valeur, de ne plus importer des facteurs intermédiaires à la production et de diversifier les fabriques de manière à répondre à la fois à la demande intérieure et à celle de la sous-région.
- Concernant les services sociaux de base, il est impératif de rendre effectif le contrôle de la qualité des enseignements au niveau de l'éducation de base, mais aussi des soins qui sont dispensés au niveau des structures de santé.
- L'extension de la protection sociale aux couches sociales les plus vulnérables est un chantier à développer, à travers la mise en œuvre effective des programmes de Bourse de Sécurité Familiale et de Couverture Maladie Universelle.

- En matière de bonne gouvernance, il convient de poursuivre les réformes relatives à la gouvernance institutionnelle, de dématérialiser les procédures administratives, pour réduire les risques de corruption liés au contact physique entre les prestataires de service de l'Administration publique et les usagers. Le plus important consiste à développer un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation pour changer le comportement humain considéré comme facteur déterminant dans la promotion d'une gouvernance vertueuse et sobre.
- Le Sénégal a adhéré au consensus de Busan adopté en 2011 en Corée du Sud. Ce consensus consiste à substituer «l'efficacité de l'aide publique au développement» «par l'efficacité du développement», fondée sur un large partenariat impliquant les donateurs, les pays bénéficiaires, les acteurs non étatiques, les Parlementaires et les élus locaux. Dans cette perspective, la gestion axée sur les résultats de développement (GRD) doit être inscrite au cœur de l'action publique, en introduisant à tous les niveaux de l'Etat, les contrats de performance et la rémunération axée sur les résultats. Sous ce rapport, la planification et le suivi-évaluation axés sur les résultats ainsi que la capacité statistique devront être renforcés.
- En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et de la tenue des revues annuelles, il est recommandé de procéder à un état des lieux du dispositif institutionnel de suivi-évaluation et de l'approche méthodologique. Une telle mesure permettrait la mise en place d'un système intégré de suivi-évaluation plus cohérent et efficace, faisant recours à l'application informatique. Dans la même perspective, la réalisation d'enquêtes ponctuelles permettraient de suivre en temps réel les progrès réalisés dans chaque secteur, par la production périodique de tableaux de bord comportant des mesures correctives.
- Le renforcement des capacités et de leadership des structures de l'administration permettrait une amélioration du service public et une meilleure prise en charge de la demande sociale.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau des indicateurs

Indicateurs	Réalisation				Cibles						
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
1. Taux (en %) de croissance du PIB réel (<i>scénario optimiste</i>)	2,10%	4,10%	2,60%	3,50%	3,70%	5,60%	6,50%	7,00%	7,50%	7,20%	
2. Taux d'inflation annuel moyen (en %)	-0,90%	1,20%	3,40%	1,40%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	
3. Taux de FBCF (en %)	<u>23,00%</u>	<u>22,20%</u>	<u>22,40%</u>	<u>22,90%</u>	<u>24,00%</u>	<u>24,00%</u>	<u>24,20%</u>	24%	24,66%	25%	
3. Taux d'investissement global (en %)	<u>23,00%</u>	<u>22,20%</u>	22,40%	30,36%	<u>24,00%</u>	<u>24,00%</u>	<u>24,50%</u>	25%	25,50%	26%	
4. Déficit budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (<i>scénario optimiste</i>)	4,80%	5,20%	6,70%	3,80%	5,90%	6,10%	5,50%	4,80%	4,60%	3,60%	
5. Déficit du compte courant en pourcentage du PIB	6,70%	6,10%	9,20%	8,50%	8,50%	7,70%	7,60%	7,30%	6,50%	5,30%	
6. Pourcentage de pauvreté	National			46,70%	45,39%	45,35%	43,96%	42,52%	41,03%	39,48%	37,89%
	Dakar			26,20%	24,20%	25%	24%	23%	22%	21%	20%
	Autre Urbain			41,30%	39,44%	40%	37,50%	35,20%	33,50%	31	30,20%
	Rural			57,30%	56,23%	56%	53,20%	50%	48%	45%	40%

Indicateurs	Réalisation				Cibles						
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
7. Taux d'électrification rurale (en %)	23,80%	23,80%	25%	25%	27%	29%	30%	32%	35%	40%	
8. Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	89,69	177,05	266,62	32,02	105	50	30	20	<20	<20	
9. Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	684,55	686,5	827,5	854,5	1113,4	970,4	1095,4	<u>1095,4</u>			
10. Linéaire de routes construites (en Km)	Revêtues	688,39	183	130	120	165	175	190	200	210	220
	Non revêtues	1105,7	176,5	65	85	125	135	140	170	200	230
11. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)	Revêtues	209	140	102	205	160	175	185	200	215	230
	Non revêtues	144,5	60	30	164	125	150	160	180	200	220
12. Nombre de sociétaires des SFD	1 352 287	1 470 280	1 542 230	1 753 919	1 614 298	1 692 492	1 756 441	1 817 432	1 888 504	1 955 839	
13. Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables	38,40%	41,06%	42,10%	33,87%	44,71%	46,32%	62,98%	65,48%	67,40%	72,70%	
14. Production céréalière (en millions de tonnes)	1,869	1,768	1,099	1,67	2,035	2,117	2,21	2,289	2,541	2,795	

Indicateurs	Réalisation				Cibles					
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
15. Taux de croissance du PIB agricole (<i>scénario de base</i>)	18,00%	5,10%	-21,60%	14,90%	6,20%	8,40%	9,50%	10,50%	12,50%	14,00%
16. Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	166	177	193	190	209	223	233	243	266	296
17. Quantité de lait produite par an (en millions de litres)	167	181	184	202	227	260	294	329	405	460
18. Niveau de biomasse halieutique des principaux stocks (en tonnes)	Non déterminé (pas d'évaluation de stock)		0,6	NR	Cibles à fixer après une évaluation du stock prévue en 2011					
19. Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m ³)	réf. 2010	920		NR	<u>1200</u>	<u>1500</u>	<u>1800</u>	<u>2000</u>	<u>2000</u>	<u>2000</u>
20. Indice de la production industrielle	102,2	113,5	118,8	116,3	130,1	139,3	149,2	159,7	180	210
21. Nombre d'entrées de touristes par an	810 000	842 400	1001314	984 510	<u>992 000</u>	<u>1 041 600</u>	<u>1 094 000</u>	<u>1 149 000</u>	1200000	1200000

Indicateurs		Réalisation				Cibles					
		2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
22. Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en millions de FCFA)		345,77	420,5	401,5	360	580	725	906,25	1 132,81		
23. Nombre de PME encadrées		739	945	1339	940	1150	1250	1350	1450	2000	2500
24. Taux (en %) de croissance du volume des exportations		3,11%	22,74%	<u>23%</u>	<u>5.7%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>
25. TBS au cycle élémentaire (en %)	National	78,30%	80,30%	79,70%	94,10%	83,70%	85%	88%	90,00%	92%	95%
	Filles	82,00%	84%	83,30%	99,50%	84%	86%	89%	91,00%	92%	95%
	Garçons	74,00%	76,40%	80,50%	88,90%	81%	83%	85%	88,00%	90%	94%
26. Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National			59,30%	65,60%	62,50%	66,00%	71,00%	77,00%	84,00%	90,00%
	Filles			58,50%	71,10%	60,50%	65,00%	70,50%	77,00%	84,00%	90,00%
	Garçons			60,20%	60,60%	63%	67,50%	72,00%	77,00%	84,00%	90,00%
28. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes d'alphabétisation	National	83 529	77 988	81 354	65 390	92 893	>100 000	>120 000	>120 000	>120 000	>120 000
	Femmes	66 208	66 895	65 424	55 248	57 835	>60 000	>70 000	>70 000	>70 000	>70 000

Indicateurs		Réalisation				Cibles					
		2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
29. Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique (en %)	National	6,00%	4,00%	0,11%	17,15%	17,00%	25,00%	30,00%	35,00%	30%	25%
30. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	95,39%	91,14%	97%	98%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
	titre V	70,92%	86,27%	38%	77%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%
31. Taux (en %) de couverture CPN4		ND	<u>75%</u>	<u>50%</u>	<u>NR</u>	<u>53%</u>	<u>55%</u>	<u>60%</u>	<u>63%</u>	70%	75%
32. Taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié		67,00%	65,1% (EDS-5)	<u>65%</u>	<u>NR</u>	<u>72%</u>	<u>75%</u>	<u>78%</u>	80%	83%	85%
33. Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés		74%	62,8% (EDS-5)	54%	NR	<u>55%</u>	<u>60%</u>	<u>65%</u>	<u>70%</u>	75%	80%

Indicateurs	Réalisation				Cibles						
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
34. Pourcentage d'enfant 0 – 5 ans bénéficiant de service de nutrition	35%	50%	62%	70%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	
35. Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population	0,70%	<u>0,70%</u>	0,70%	0,70%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	
36. Personnes vivant avec le VIH sous ARV	12249	14408	14 425	18 352	16444	18649	20961	23318	25649	28214	
37. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	86,28%	96,43%	93,00%	92,77%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
	titre V	53,27%	86,28%	43%	71%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
38. Taux (en %) d'accès à l'eau potable	Urbain	97,00%	98,50%	98,70%	99,6%	99,00%	99,00%	99,00%	100,00%	100%	100%
	Rural	73,60%	77,50%	80,10%	81,2%	79,50%	80,00%	85,00%	90,00%	95%	98%
39. Taux (en %) d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	63,60%	63,10%	63,30%	62,4%	72,20%	74,10%	76,10%	78,00%	80%	85%
	Rural	28,90%	29,60%	34,30%	35,6%	52,00%	57,00%	59,00%	63,00%	65%	70%

Indicateurs	Réalisation				Cibles					
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
40. Nombre de parcelles viabilisées produites	14138	14138	14138	NR	14138	17673	22091	27613	34517	43146
41. Nombre de logements sociaux construits	2808	4808	4808	NR	4808	6250	8750	11800	17700	23900
42. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	30,00%	60%	58%	39%	70%	75%	80%	85%	85%	85%
43. Ratio reboisement sur déboisement	0,78	0,96	0,99	1,21	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014	≥ Ratio 2015	≥ Ratio 2016
44. Taux (en %) d'activité	<u>59,40%</u>	<u>62,70%</u>	<u>53,97%</u>	<u>48,79%</u>	<u>68,00%</u>	<u>71,00%</u>	<u>73,20%</u>	<u>75,00%</u>	<u>80,00%</u>	<u>85,00%</u>
45. Taux (en %) de sous emploi invisible	<u>22%</u>	<u>21%</u>	<u>16,84%</u>	<u>17,40%</u>	<u>20%</u>	<u>18%</u>	<u>16%</u>	<u>15%</u>	<u>10%</u>	<u>7%</u>
46. Taux de chômage	<u>10,00%</u>	<u>10,00%</u>	<u>10,20%</u>	<u>10,15%</u>	<u>9,40%</u>	<u>8,90%</u>	<u>8,40%</u>	<u>7,00%</u>	<u>6,00%</u>	<u>6,00%</u>
47. Budget social en pourcentage du PIB				NR						
Indicateurs	Réalisation				Cibles					

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
48. Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	réf.2010	<u>4,35%</u>		NR	<u>13,62%</u>	<u>27,70%</u>	<u>46,32%</u>	<u>50,50%</u>	60,30%	65,50%
49. cumul du nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de programmes de Cash transfert	15000	36986	63280	55323	<u>65000</u>	<u>75000</u>	<u>85000</u>	<u>100000</u>	150000	200000
50. Proportion (en %) du budget affecté aux ministères sous CDSMT [1]			<u>72%</u>	<u>72%</u>	<u>50%</u>	<u>60%</u>	<u>75%</u>	<u>85%</u>	<u>85%</u>	<u>85%</u>
51. Respect des délais légaux de production des comptes de gestion de l'Etat, des lois de règlement avant le 31 juillet de l'année en cours (oui/non)	réf.2010	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Indicateurs		Réalisation				Cibles					
		2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017
52. Délais de traitement des dossiers pénaux	Délictuels	6 mois	6 mois	5 mois	5mois	5 mois					
	Criminels	2 ans	2 ans	2 ans	2ans	2 ans					
53. Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin		2,83 (25 mars 2009)	< 3mois		6 mois	< 3mois					
54. Pourcentage de ressources propres dans le budget d'investissement des collectivités locales		réf. 2010	Etude en cours	ND	ND	> valeur de 2011	> valeur de 2012	> valeur de 2013	> valeur de 2015	> valeur de 2016	> valeur de 2017

Annexe 2 : Taux de couverture de la programmation du PAP par le PTIP pour 2012 (en millions F.CFA)

N°	Sous-secteurs	Prévisions DPES 2012			Total programmé	Prévisions du PTIP et du BCI 2012		Total programmé	Taux de couverture de la programmation des financements du PAP par le PTIP
		BCI (A)	PTF (B)	BFCT (D)		Ressources internes (A')	Ressources extérieures (B')		
1	Energie	36 204	111 201	62 000	209 405	37 090	75 584	112 674	53,81%
2	Transport (infrastructures)	217 757	206 296	0	424 053	103 060	35 219	138 279	32,61%
3	Tic et communication	1 280	5 000	0	6 280	18 429	4 275	22 704	361,53%
4	Rech.Dév.Inovation	835	2 733	0	3 568	502	0	502	14,07%
5	Microfinance	665	5 323	0	5 988	177	2 930	3 107	51,89%
6	Secteurprivé	665	2 500	0	3 165	388	1 096	1 484	46,89%
7	Entreprenariat	1 375	0	0	1 375	2 085	0	2 085	151,64%
8	PME	200	3 068	499	3 767	100	4 061	4 161	110,46%
9	Intégrationrégionale	45	4 602	75	4 722	73	0	73	1,55%
10	Migration inter. et SE	776	78	0	854	73	0	73	8,55%
11	Sécuritéalimentaire	1 300	4 600	269	6 169	7 102	0	7 102	115,12%
12	Agriculture	62 262	53 348	1 298	116 908	88 200	26 590	114 790	98,19%
13	Elevage	6 713	3 097	0	9 810	7 447	2 673	10 120	103,16%
14	Pêche et aquaculture	3 108	6 700	0	9 808	4 661	7 500	12 161	123,99%
15	Hydrauliqueagricole	2 620	9 489	0	12 109	5 185	14 031	19 216	158,69%
16	Transfor.agroalimentaire	400	2 500	0	2 900	35	0	35	1,21%
17	Mines	1 222	0	0	1 222	885	0	885	72,42%
18	Industrie	1 350	2 391	0	3 741	967	2 145	3 112	83,19%
19	Artisanat	970	955	792	2 717	406	215	621	22,86%
20	Tourisme	414	2 500	8	2 922	509	0	509	17,42%
21	Culture	1 591	0	0	1 591	1 251	0	1 251	78,63%

22	Sports	4 200	0	0	4 200	2 027	1 997	4 024	95,81%
23	Commerce	1 520	1 015	0	2 535	1 247	1 015	2 262	89,23%
24	Services de transport	4 545	11 994	4 300	20 839	1 420	1 158	2 578	12,37%
25	Education et formation	44 257	52 649	1 549	98 455	30 794	30 437	61 231	62,19%
26	Santé et nutrition	16 266	43 394	3 605	63 265	21 018	29 724	50 742	80,21%
27	Eau potable/assainissem	15 807	53 570	10 050	79 427	21 336	21 496	42 832	53,93%
28	Habitat et cadre de vie	18 086	3 000	12 000	33 086	8 323	500	8 823	26,67%
29	Environnement	14 424	17 347	30	31 801	6 870	14 416	21 286	66,94%
30	Protection sociale	2 835	5 983	850	9 668	3 684	5 488	9 172	94,87%
31	Genre et équité	400	40	0	440	467	325	792	180,00%
32	Emploi	1 010	760	0	1 770	1 533	0	1 533	86,61%
33	Jeunesse	350	400	0	750	1 275	60	1 335	178,00%
34	Réduct° risques et cãtas.	2 000	0	0	2 000	4 680	0	4 680	234,00%
35	Administ° et réformeEtat	11 577	3 525	0	15 102	66 471	0	66 471	440,15%
36	Gouvernancefinanciãre	13 065	2 020	1 481	16 566	310	9 000	9 310	56,20%
37	Justice	3 964	1 000	259	5 223	5 836	1 000	6 836	130,88%
38	Décentralisation	16 640	18 778	16 867	52 285	16 462	21 838	38 300	73,25%
39	Parlement	750	0	0	750	750	0	750	100,00%
Total		513 448	641 856	115 932	1 271 236	473 128	314 773	787 901	61,98%
		PTF + BCI =	1 155 304						

Sources: PAP/DPES, PTIP et BCI 2012

Annexe 3 : Taux de couverture de la programmation de l'axe 1 du PAP par le PTIP/BCI 2012

N°	Axe 1	Programmation PAP/DPES			Total	Programmation PTIP/BCI/BFCT			Total	Taux de couverture du financement du PAP
		BCI	PTF	BFCT		BCI	PTF	BFCT		
1	Energie	36 204	111 201	62 000	209 405	37 090	75 584		112 674	53,81%
2	Infrastructures de transport	217 757	206 296	0	424 053	103 060	35 219		138 279	32,61%
3	TIC et communication	1 280	5 000	0	6 280	18 429	4 275		22 704	361,53%
4	Micro finance	665	5 323	0	5 988	177	2 930		3 107	51,89%
5	Secteur privé	665	2 500	0	3 165	388	1 096		1 484	46,89%
6	Entreprenariat	1 375	0	0	1 375	2 085	0		2 085	151,64%
7	PME	200	3 068	499	3 767	100	4 061		4 161	110,46%
8	Intégration régionale	45	4 602	75	4 722	73	0		73	1,55%
9	Migration internationale	776	78	0	854	73	0		73	8,55%
10	Sécurité alimentaire	1 300	4 600	269	6 169	7 102	0		7 102	115,12%
11	Agriculture	62 262	53 348	1 298	116 908	88 200	26 590		114 790	98,19%
12	Elevage	6 713	3 097	0	9 810	7 447	2 673		10 120	103,16%
13	Pêche	3 108	6 700	0	9 808	4 661	7 500		12 161	123,99%
14	Hydraulique agricole	2 620	9 489	0	12 109	5 185	14 031		19 216	158,69%
15	Transformation agroalimentaire	400	2 500	0	2 900	35	0		35	1,21%
16	Mines	1 222	0	0	1 222	885	0		885	72,42%
17	Industrie	1 350	2 391	0	3 741	967	2 145		3 112	83,19%
18	Artisanat	970	955	792	2 717	406	215		621	22,86%
19	Tourisme	414	2 500	8	2 922	509	0		509	17,42%
20	Culture	1 591	0	0	1 591	1 251	0		1 251	78,63%
21	Sports	4 200	0	0	4 200	2 027	1 997		4 024	95,81%
22	Commerce	1 520	1 015	0	2 535	1 247	1 015		2 262	89,23%
24	Services de transport	4 545	11 994	4 300	20 839	1 420	1 158		2 578	12,37%
25	Recherche/dévelop/innovation	835	2 733	0	3 568	502	0		502	14,07%
Total		352 017	439 390	69 241	860 648	283 319	180 489	0	463 808	53,89%

Source: UCSPE

Annexe 4: Taux de couverture de la programmation de l'axe 2 du PAP par le PTIP/BCI 2012

N°	Axe 2	Programmation PAP/DPES			Total	Programmation PTIP/BCI/BFCT				Taux de couverture du financement du PAP
		BCI	PTF	BFCT		BCI	PTF	BFCT	Total	
1	Eau potable et assainissement	15 807	53 570	10 050	79 427	21 336	21 496		42 832	53,93%
2	Education et formation	44 257	52 649	1 549	98 455	30 794	30 437		61 231	62,19%
3	Santé et nutrition	16 266	43 394	3 605	63 265	21 018	29 724		50 742	80,21%
4	Habitat et cadre de vie	18 086	3 000	12 000	33 086	8 323	500		8 823	26,67%
5	Protection sociale	2 835	5 983	850	9 668	3 684	5 488		9 172	94,87%
6	Equité et genre	400	40	0	440	467	325		792	180,00%
7	Emploi	1 010	760	0	1 770	1 533	0		1 533	86,61%
8	Jeunesse	350	400	0	750	1 275	60		1 335	178,00%
9	Environnement et GRN	14 424	17 347	30	31 801	6 870	14 416		21 286	66,94%
23	Préventionrisques et catastrophes	2 000	0	0	2 000	4 680	0		4 680	234,00%
Total		115 435	177 143	28 084	320 662	99 980	102 446	0	202 426	63,13%

Source: UCSPE

Annexe 5: Taux de couverture de la programmation de l'axe 3 du PAP par le PTIP/BCI 2012

N°	Axe 3	Programmation PAP/DPES				Programmation PTIP/BCI/BFCT				Taux de couverture du financement du PAP
		BCI	PTF	BFCT	Total	BCI	PTF	BFCT	Total	
1	Administration publique et réforme de l'Etat	11 577	3 525	0	15 102	66 471	0		66 471	440,15%
2	Gouvernance économique et financière	13 065	2 020	1 481	16 566	310	9 000		9 310	56,20%
3	Justice	3 964	1 000	259	5 223	5 836	1 000		6 836	130,88%
4	Décentralisation	16 640	18 778	16 867	52 285	16 462	21 838		38 300	73,25%
5	Parlement	750	0	0	750	750	0		750	100,00%
Total		45 996	25 323	18 607	89 926	89 829	31 838	0	121 667	135,30%

Source: UCSPE

Annexe 6 : Taux de réalisation du financement du PAP par le BCI 2012 par sous-secteur ou domaine (scénario tendancier)

Sous-secteurs/ domaines	Ressources internes		Ressources extérieures		Total		Taux total R sur total P
	Prévisions (P)	Réalisations (R)	Prévisions (P)	Réalisations (R)	(P)	(R)	
Energie	37 090	24 943	75 584	26 778	112 674	51 721	46%
Infrastructures de transports	103 060	10 306	35 219	29 294	138 279	39 600	29%
Tic/communication	18 429	16 266	4 275	0	22 704	16 266	72%
Recherche/ développ./innovation	502	416	0	0	502	416	83%
Microfinance	177	162	2 930	423	3 107	585	19%
Secteur privé	388	310	1 096	9 581	1 484	9 891	667%
Entrepreneuriat	2 085	1 180	0	0	2 085	1 180	57%
PME	100	100	4 061	997	4 161	1 097	26%
Intégration régionale	73	50	0	0	73	50	68%
Migration internationale et SE	73	50	0	0	73	50	68%
Sécurité alimentaire	7 102	4 900	0	0	7 102	4 900	69%
Agriculture	88 200	88 200	26 590	32 088	114 790	120 288	105%
Elevage	7 447	6 798	2 673	1 600	10 120	8 398	83%
Pêche/aquaculture	4 661	4 381	7 500	972	12 161	5 353	44%
Hydraulique agricole	5 185	5 095	14 031	3 847	19 216	8 942	47%
Transformation agroalimentaire	35	35	0	0	35	35	100%
Mines	885	860	0	0	885	860	97%
Industrie	967	967	2 145	3 317	3 112	4 284	138%
Artisanat	406	406	215	0	621	406	65%
Tourisme	509	387	0	0	509	387	76%
Culture	1 251	520	0	0	1 251	520	42%
Sports	2 027	628	1 997	0	4 024	628	16%
Commerce	1 247	799	1 015	422	2 262	1 221	54%
Services de transport	1 420	1 349	1 158	874	2 578	2 223	86%

Education/Formation	30 794	23 189	30 437	23 793	61 231	46 982	77%
Santé/nutrition	21 018	17 083	29 724	38 587	50 742	55 670	110%
Eau potable/assainissement	21 336	18 783	21 496	10 539	42 832	29 322	68%
Habitat/cadre de vie	8 323	7 433	500	0	8 823	7 433	84%
Environnement/GRN	6 870	5 258	14 416	3 802	21 286	9 060	43%
Protection sociale	3 684	3 024	5 488	2 351	9 172	5 375	59%
Genre et équité	467	310	325	0	792	310	39%
Emploi	1 533	1 417	0	0	1 533	1 417	92%
Jeunesse	1 275	1 259	60	0	1 335	1 259	94%
Réduction des risques de catastrophes	4 680	4 539	0	0	4 680	4 539	97%
Administration publique/réforme de l'Etat	66 471	55 607	0	0	66 471	55 607	84%
Gouvernance économique et financière	310	268	9 000	5 608	9 310	5 876	63%
Justice	5 836	5 465	1 000	327	6 836	5 792	85%
Décentralisation	16 462	15 897	21 838	19 045	38 300	34 942	91%
Parlement	750	750	0	0	750	750	100%
Total général	473 128	329 390	314 773	214 245	787 901	543 635	69%

Source: UCSPE (Compilation des données budgétaires)